

**VII.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1873.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1873 est établi sur une force moyenne de 42,953 hommes et 8,791 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1872 était de 42,923 hommes et 8,789 chevaux; il y a donc, pour 1873, une augmentation de 10 hommes et de 2 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-dessous.

	HOMMES.		CHEVAUX.	
	en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.
AUGMENTATIONS.				
7 gendarmes à cheval et 5 gendarmes à pied pour la brigade de Mons. . . . .	10	»	7	»
DIMINUTIONS.				
Rectification d'une erreur commise au Budget de 1871, en portant comme gendarmes à cheval les 5 hommes à pied de la brigade de Lanaeken.	»	»	»	5
	10	»	7	5
	10		2	
	AUGMENTATION.		AUGMENTATION.	

## RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1873, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à . . . . . fr. 252,506 95

## SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire . . . . .	79,600	»
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries . . . . .	»	»
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains . . . . .	65,000	»
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie, etc. . . . .	17,436	»
<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	<u>162,036</u>	»

## NOTE PRELIMINAIRE

	REPORT.	fr.	162,056 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.			53.670 95
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie			500 »
Remboursements divers			6,500 »
Produit de la vente des cartes du dépôt de la guerre			10.000 »
			<hr/>
	SOMME ÉGALE.	fr.	252,506 95
			<hr/>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

## SAVOIR :

*Produits directs*, estimés approximativement à 280,000 francs et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnement de blé et de denrées fourragères; enfin, de ports de lettres, etc.

*Produits indirects*, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location. etc.

**DÉPENSES.**

Les crédits demandés pour l'exercice 1875 s'élèvent à la somme de . . . . . fr. 57,125,000 »

## SAVOIR

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	34,829,052 54
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	110,947 66
Pour la gendarmerie.	2,185,000 »
	<hr/>
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 57,125,000 »
Le crédit général, voté pour 1872, est de . . . . .	37,128,985 »
	<hr/>
En conséquence, le Budget de l'exercice 1875 présente une diminution de . . . . .	3,985 »
	<hr/>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Plusieurs articles du Budget ont subi des changements nécessités par les besoins du service.

Le tableau ci-après résume les différences que présentent les crédits portés aux articles du Budget de 1873, avec ceux alloués pour l'exercice 1872 :

NUMÉRO des articles.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
5	Dépôt de la Guerre . . . . .	"	67,800 "
6	État-major général . . . . .	"	515 90
7	— des provinces et des places . . . . .	1,959 70	"
8	Intendance . . . . .	"	19 50
9	Service de santé des hôpitaux. . . . .	"	998 90
12	Infanterie . . . . .	58,500 "	"
13	Cavalerie . . . . .	"	5,400 "
14	Artillerie . . . . .	"	7,000 "
15	Génie . . . . .	"	900 "
16	Bataillon d'administration . . . . .	"	700 "
19	Personnel des établissements de l'artillerie. . . . .	2,900 "	"
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	"	2,900 "
22	Pain et viande. { Pain . . . . .	9,700 "	"
		Viande . . . . .	"
23	Fourrages en nature . . . . .	"	12,000 "
24	Casernement des hommes . . . . .	14,000 "	"
27	Transports généraux . . . . .	"	10,000 "
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	7,000 "	"
33	Dépenses imprévues . . . . .	"	625 40
34	Gendarmerie . . . . .	16,015 "	"
		104,674 70	108,659 70
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . . fr.		5,985 "	

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

## ART. 5. — Dépôt de la Guerre.

Diminution. . . . . fr. 67,800 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux géodésiques et topographiques qui s'exécutent sur le terrain seront terminés en 1872, ce qui a permis de supprimer le crédit extraordinaire de 75,000 francs qui a été accordé depuis 1866.

Le crédit de 100,000 francs sera successivement diminué. Celui de 7,200 francs est destiné à faire face aux dépenses qu'occasionent les cartes livrées au commerce et dont la vente se fait au profit du Trésor.

## CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Diminution . . . . . fr. 315 90

provenant de la réduction de 245 journées d'indemnité de fourrages fr. 1 50 c<sup>s</sup>, portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Augmentation . . . . . fr. 1,959 70

provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Augmentation de crédit demandée pour le traitement de l'aumônier du corps de discipline et de correction à Vilvorde . . . . .	2,000 "	"
Diminution provenant de la réduction de 51 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 50 c <sup>s</sup> portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile. . . . .	"	40 50
	2,000 "	40 50
		<u>1,959 70</u>
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.		

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Diminution. . . . . fr. 19 50

provenant de la réduction de 15 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c<sup>s</sup> portées au Budget de 1872, pour l'année bissextile.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Service de santé des hôpitaux.*

Diminution. . . . . fr. 998 90  
provenant, SAVOIR :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Suppression du crédit porté comme charge temporaire au Budget de 1872, pour le supplément de traitement du médecin en chef qui a été promu au grade d'inspecteur général . . . . . fr. 1,000 »		
A déduire pour médicaments. . . . . 5 »		995 »
Réduction de 7 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 50 c <sup>s</sup> , portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile . . . . .		3 90
		998 90
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . . fr.	998 90	

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'Infanterie.*

Augmentation nette . . . . . fr. 38,500 »  
Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Réduction des sommes portées en 1872 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr. 18,572 91	»	18,709 61
Supplément de solde des sous-officiers et soldats . . . . . 42 90		
Indemnité de fourrages des officiers . . . . . 295 80		
Suppression de la réduction faite en 1872 pour incomplet du corps de discipline et de correction, savoir :		
Traitement et supplément des officiers . . . . . fr. 15,344 »	62,018 54	»
Solde des sous-officiers et soldats . . . . . 48,674 54		
Diminution de 4 médecins de régiment de 1 <sup>re</sup> classe et augmentation de 4 médecins de régiment de 2 <sup>me</sup> classe. A déduire la différence de traitement de 4 officiers à raison de 1,200 francs. . . . . fr. 4,800 »		
A déduire 1/2 p. ‰ pour médicaments . . . . . 24 »		4,776 »
Diminué en plus pour vacances et congés. { En 1875 . . . . . fr. 241,295 40	»	52 75
{ En 1872. . . . . 241,260 67		
	62,018 54	25,518 54
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.	38,500 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette . . . . . fr. 5,400 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Réduction des sommes portées au Budget 1872 pour l'année bissextile :		
Savoir : { Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr. 4,819 45	}	3,404 71
{ Entretien du harnachement . . . . . 403 18		
{ Casernement des chevaux . . . . . 180 08		
Diminué en moins pour vacances et congés . . . . . { En 1875 . . . 42,510 55	4 71	»
{ En 1872 . . . 42,515 24		
	4 71	5,404 71
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . . fr.		5,400 »

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette . . . . . fr. 7,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Réduction des sommes portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile, savoir -		
Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr. 5,581 42	}	5,855 88
Indemnité de fourrages des officiers . . . . . 49 40		
Entretien du harnachement . . . . . 140 58		
Casernement des chevaux . . . . . 62 48		
Diminution de 1 médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe et diminution de 1 médecin de régiment 2 <sup>me</sup> classe. — A déduire la différence de traitement soit 1,200 francs, moins 1/2 p. ‰ pour médicaments . . . . .	»	1,194 »
Diminué en moins pour vacances et congés. . . . . { En 1875 . . . fr. 55,699 20	27 88	»
{ En 1872 . . . 55,727 08		
	27 88	7,027 88
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . . fr.		7,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution . . . . . fr. 900 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Réduction des sommes portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr. 817 68	»	864 48
Indemnité de fourrages des officiers . . . . . 46 80	»	»
Diminué en plus pour vacances et congés. . . . .	{ En 1875. . . . . fr. 11,951 95	{ 55 52
	{ En 1872. . . . . 11,916 45	
	»	900 »
TOTAL DE LA DIMINUTION. . . . . fr.	900 »	

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Diminution . . . . . fr. 700 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Réduction de la somme portée au Budget de 1872 pour l'année bissextile . . . . .	»	679 40
Diminué en plus pour vacances et congés. . . . .	{ En 1875. . . . . fr. 5,796 50	{ 20 60
	{ En 1872. . . . . 5,775 90	
	»	700 »
TOTAL DE LA DIMINUTION. . . . . fr.	700 »	

## CHAPITRE VI.

*Établissements et matériel de l'Artillerie.*

ART. 19. — Augmentation. . . . . fr. 2,900 »

ART. 20. — Diminution. . . . . 2,900 »

Le changement apporté aux crédits demandés par les articles 19 et 20 constitue un simple transfert, et a pour but de reporter à l'article 19 certaines dépenses qui concernent le personnel de l'École de tir de l'Artillerie, qui ont été comprises en 1872, dans les dépenses afférentes au matériel.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette régularisation est opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

## CHAPITRE VIII (1).

## PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

## ART. 22. — Pain et viande.

Augmentation	{	a. Pour le pain . . . . fr. 9,700	»	} Fr. 24,500	»
		b. Pour la viande . . . . . 14,600	»		

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
<b>PAIN.</b>		
Réduction de la somme portée en 1872 pour l'année bissextile, 57,648 journées à 16 centimes. . . . .	»	6,025 68
Suppression de la réduction faite en 1872 pour incomplet du corps de discipline et de correction. . . . .	15,694 08	»
Diminué en moins pour vacances et congés. . . . .	29 60	»
	15,725 68	6,025 68
	9,700	»
<b>RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.</b>		
<b>VIANDE.</b>		
Réduction de la somme portée en 1872 pour l'année bissextile, 57,648 journées à 20 centimes. . . . .	»	7,529 60
Suppression de la réduction faite en 1872 pour incomplet du corps de discipline et de correction. . . . .	19,617 60	»
Augmentation de 12,167 journées par suite de l'arrêté royal du 15 mai 1871, n° 2198, qui accorde la ration de 250 grammes à un tiers de l'effectif des enfants de troupe. . . . .	2,455 40	»
Diminué en moins pour vacances et congés . . . . .	78 60	»
	22,129 60	7,529 60
	14,600	»
<b>RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.</b>		

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base depuis plusieurs années à la fixation des prix portés au Budget de la guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1875 les prix portés pour les rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ART. 23. — Fourrages en nature.

Diminution nette. . . . . fr. 12,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Diminution de 25,550 rations fortes à fr. 1 25 c <sup>e</sup> . . . . .	»	31,957 50
Augmentation de 25,550 rations légères à fr. 1 10 c <sup>e</sup> . . . . .	28,105 »	»
Diminution des sommes portées en 1872 pour l'année bissextile, savoir :		
2,957 rations fortes . . . . . fr. 5,096 25	»	8,208 45
4,102 — légères . . . . . 4,512 20		
Diminué en moins pour chevaux manquants. { 1875 . . . . . fr. 58,251 75	40 95	»
{ 1872 . . . . . 38,292 70		
	28,145 95	40,145 95
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . . fr.		12,000 »

## ART. 24. — Casernement des hommes. :

Augmentation nette . . . . . fr. 14,000 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.
Augmentation de 5,550 lits à une place de la compagnie des lits militaires, au loyer de 15 francs par an (1) . . . . . fr.	85,250 »	»
Diminution de 800,000 journées d'occupation des lits appartenant aux villes à fr. 0 05 c <sup>e</sup> . . . . .	»	40,000 »
Diminution de 1,057,758 journées d'occupation des fournitures de couchage de l'État à fr. 0 02 c <sup>e</sup> . . . . .	»	20,754 76
Diminution sur la somme portée en 1872 pour achat de couvertures, sacs de campement, etc. . . . .	»	7,000 »
Diminution sur la somme portée en 1872 pour lavage de couvertures et sacs de campement . . . . .	»	1,495 24
	85,250 »	69,250 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.		14,000 »

(1) Le Budget de 1875 a été établi dans la supposition que la Législature adopterait la loi qui lui est soumise pour le renouvellement du contrat de la compagnie des lits militaires.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Transports généraux.*

Diminution. . . . . fr. 10,000 »

provenant de la suppression de la plus grande partie des dépenses que supportait cet article, pour le transport d'une place à une autre des fournitures de couchage de la Compagnie des lits militaires.

L'augmentation de 5,550 lits de cette Compagnie permettra de placer dans chaque garnison, le matériel de couchage nécessaire pour l'effectif ordinaire et évitera, pour l'avenir, les nombreux déplacements qui coûtaient, en moyenne, de 10 à 12 mille francs par an.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage des corps de garde.*

Augmentation. . . . . 7,000 »

En reprenant les bâtiments de l'ancienne maison pénitentiaire de Vilvorde pour y installer le corps de discipline et de correction, le Département de la Guerre a contracté l'obligation de reprendre également pour le compte de son Budget, l'exécution du contrat passé entre M. le Ministre de la Justice et la Société F. Bon et C<sup>e</sup>, pour la fourniture du gaz qui éclaire cet établissement.

Ce contrat, qui a pris cours en juillet 1859, a une durée de 55 ans et impose à l'État une dépense qui doit s'élever annuellement de 8,000 à 10,000 francs.

L'Administration de la Guerre devra, en outre, pourvoir au chauffage, pendant la saison d'hiver, des quartiers cellulaires de l'établissement de Vilvorde.

Ces dépenses, qui n'ont pu être prévues lors de la formation des Budgets antérieurs, nécessitent une augmentation de crédit qui peut être limitée à 7,000 francs, attendu que dans les années ordinaires, les dépenses à imputer sur l'article 28 du Budget n'absorbent pas complètement le crédit de 58,000 francs alloué à cet article.

## CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. . . . . fr. 625 40  
pour arrondir le chiffre total du Budget.

## CHAPITRE XII.

ART. 34 — *Gendarmerie.*

Augmentation nette. . . . . fr. 16,015 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1872.	EN MOINS qu'au Budget de 1872.	
Solde {	de 7 gendarmes à cheval pour la brigade de Mons 2,555 journées à fr. 2 75 c <sup>s</sup> . . . . . fr. 7,026 25	9,580 50	°
	de 5 gendarmes à pied pour la brigade de Mons 1,095 journées à fr. 2 15 c <sup>s</sup> . . . . . 2,354 25		
	de 1 brigadier et 4 gendarmes à pied de la brigade de Nassogne déduite du Budget de 1872 . . . . .	4,015 °	°
Rectification d'une erreur commise en 1871 en portant comme hommes à cheval les hommes à pied de la brigade de Lanaecken, savoir :			
Différence de la solde de 1 brigadier 565 journées à fr. 0 70 c <sup>s</sup> . . . . . fr. 255 50			
Différence de la solde de 4 gendarmes 1,460 journées à fr. 0 60 c <sup>s</sup> . . . . . 876 °		1,131 50	
Fourrages pour 2 chevaux en plus (7 chevaux pour la brigade de Mons, moins les 5 chevaux portés à tort en 1871 pour la brigade de Lanaecken) 750 journées à fr. 1 25 c <sup>s</sup> . . . . .			
	912 50	°	
Entretien de la buffleterie et du harnachement. . . . .			
	12 °	°	
Casernement des hommes 5,630 journées à fr. 0 05 c <sup>s</sup> . . . . .			
	182 50	°	
Casernement des chevaux 750 journées à fr. 0 04 c <sup>s</sup> . . . . .			
	29 20	°	
Réduction des sommes portées au Budget de 1872 pour l'année bissextile, savoir :			
Solde de la troupe . . . . . fr. 4,065 40			
Fourrages . . . . . 1,500 90			
Casernement des hommes . . . . . 76 60			
Casernement des chevaux . . . . . 45 16		5,484 06	
Diminué en moins pour vacances et congés (1). . . . .	{ En 1872 fr. 54,078 21	31,275 86	°
	{ En 1875 . 22,802 35		
Diminué en plus sur fourrages pour chevaux manquants (2). . . . .	{ En 1875 fr. 40,150 °	°	21,717 °
	{ En 1872 . 18,455 °		
Diminué en 1875 sur casernement des chevaux pour les chevaux manquants (3). . . . .		°	1,460 °
	45,807 56	29,792 56	
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . . fr.		16,015 °	

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 1872, le corps de la gendarmerie comptait 128 gendarmes à cheval en moins que l'effectif organique, et 65 gendarmes à pied en plus que cet effectif.

L'incomplet du corps n'était donc plus que de 65 hommes.

Le recrutement du corps se fait plus facilement depuis l'introduction du nouveau système d'engagements volontaires avec prime, et il est probable qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1875 le complet de l'effectif organique sera atteint.

Mais on peut prévoir qu'il manquera un certain nombre d'hommes à cheval qui sera compensé par un nombre équivalent d'hommes à pied; de sorte qu'il y a lieu de déduire du Budget la différence qui existe entre les allocations de ces deux catégories de gendarmes.

En admettant qu'il y ait en 1875 cent gendarmes à cheval en moins et cent gendarmes à pied en plus, le décompte de l'économie à réaliser s'établit comme il suit :

100 hommes à cheval soit 56,500 journées à fr. 2 75 c <sup>s</sup> . . . . . fr.	100,375 °
100 hommes à pied soit 56,500 journées à fr. 2 15 c <sup>s</sup> . . . . .	78,475 °

DIFFÉRENCE. . . . . fr. 21,900 °

On a déduit du Budget fr. 22,802 35 c<sup>s</sup> pour arrondir le chiffre total de l'article 34.

(2) En admettant qu'il y ait 100 hommes à cheval en moins que l'effectif ordinaire, il a y lieu de déduire du Budget les fourrages de cent chevaux, soit 56,500 journées à fr. 1 10 c<sup>s</sup> . . . . . fr. 40,150 °

(3) Pour le même motif il y a lieu de déduire 56,500 journées de casernement des chevaux à 4 centimes soit fr. 1,460 °

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées pendant l'année 1870, sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachées à l'article 20 du chapitre VI du Budget.*

---

Du 1<sup>er</sup> janvier 1870, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a été fait aucun prélèvement sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861.

Il en résulte que la somme disponible sur ce crédit, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1871, est restée de fr. 1,741,489 96 c<sup>s</sup>.

---

*Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs, accordé par la loi du 5 juin 1867.*

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 1870, il restait disponible sur ce crédit . fr. 66,193 89

Depuis cette date jusqu'au 31 décembre de la même année, il a été prélevé une somme de fr. 47,318 40 c<sup>s</sup>, dont 24,300 francs pour la fabrication de cartouches métalliques, et fr. 23,018 40, pour la transformation des armes.

L'École de pyrotechnie a confectionné, en 1870, 450,000 douilles amorcées pour cartouches. Cette fabrication a donné lieu à une dépense de . . . . . fr. 24,300 »

La Manufacture d'armes a transformé la détente, réglé le départ et ajusté les broches percuteurs aux fusils et carabines en usage dans les corps de l'armée.

Il en est résulté, pour salaires et traitements, une dépense de . . . . . fr. 23,018 40

La somme restée disponible au 1<sup>er</sup> janvier 1871 est donc de fr. 18,875 49 c<sup>s</sup>.

*Le Ministre de la Guerre,*

GUILLAUME.

---

(274) .

**PROJET DE LOI.****LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1873, est fixé à la somme de *trente-sept millions cent vingt-cinq mille francs* (37,125,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

Le Gouvernement est également autorisé à prélever sur les excédants que présenteront éventuellement les divers articles du Budget, les sommes nécessaires pour renforcer les articles 8 et 16, afin de couvrir les dépenses résultant de l'entretien du personnel qui existe encore en sus de l'effectif normal du pied de paix, dans le corps de l'infanterie et le bataillon d'administration.

**ART. 3.**

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

## ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent mille francs (300,000 francs), des excédants que laissera éventuellement le Budget de l'exercice 1873 de son Département, pour l'affecter à l'amélioration du casernement des troupes.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1874.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1872.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

GUILLAUME.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.



# BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

## POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	} 373,010
2	— des employés civils . . . . .	159,810	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre. . . . .	16,000	»	
4	Matériel . . . . .	50,000	»	
5	Dépôt de la guerre . . . . .	19,000	107,200	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	862,114 10	»	} 1,560,086 80
7	— — des provinces et des places . . . . .	526,472 20	»	
8	— du service de l'intendance . . . . .	171,500 50	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	254,462	»	} 920,415
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. . . . .	558,498	»	
11	Service pharmaceutique. . . . .	127,455	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	12,201,500	»	} 21,112,100
13	— — de la cavalerie . . . . .	5,484,500	»	
14	— — de l'artillerie . . . . .	4,060,000	»	
15	— — du génie . . . . .	958,100	»	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	428,000	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER . . . . . fr.		23,658,411 80	107,200	23,765,611 80

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	25,658,411 80	107,200 »	25,765,611 80
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École mili- taire; École de guerre . . . . .	205,000 »	»	234,000 »
18	Dépenses d'administration . . . . .	29,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	56,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	794,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	»	700,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande. . . . .	4,510,500 »	»	9,139,790 »
23	Fourrages en nature. . . . .	2,954,000 »	»	
24	Casernement des hommes . . . . .	659,500 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	100,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc. . . . .	65,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	685,990 »	»	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	108,126 20	773 80	138,900 »
31	Frais de représentation . . . . .	50,000 »	»	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours . . . . .	95,026 14	2,973 86	98,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	34,813,354 14	110,947 66	34,924,301 80

## POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . . fr.	54,813,354 14	110,947 66	54,924,301 80
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	15,698 20	"	15,698 20
		54,829,052 34	110,947 66	54,940,000 .
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	2,185,000 .	"	2,185,000 .
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET.</b> . . . . fr.	57,014,052 34	110,947 66	57,125,000 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1872.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

GUILLAUME.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

( 280 )

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE**

pour l'exercice 1873.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	"	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000	"
2	"	— des fonctionnaires et employés civils . . . . . 157,800	159,810	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. . . . . 22,010		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. . . . . 10,000	16,000	"
	"	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . . . 20,000	50,000	"
	"	Chauffage et éclairage . . . . . 12,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. . . . . 18,000		
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. . . . . 19,000	19,000	107,200
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays . . . . . 100,000		
		Dépenses occasionnées par la production des cartes livrées au commerce et vendues au profit du Trésor. . . . . 7,200		
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup></b>			<b>265,810</b>	<b>107,200</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	»	»	
159,810	»	159,810	»	»	
16,000	»	16,000	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	
126,200	»	194,000	»	67,800	»
575,010	»	440,810	»	67,800	»

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				<b>CHAPITRE II.</b>			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants généraux, à . . . . .	fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à . . . . .	12,700 . . . 228,600 »		
					595,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .	1,975 50		
					595,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à . . . . .	fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . . .	10,160 . . . 40,640 »		
					70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	351 20		
					69,888 80		
	a.			TOTAL. . . . .	fr. 465,015 50		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) . . . . .	fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .	92 50		
					18,407 50		
					444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux . . . . .	fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .	10 »		
					1,990 »		
				RESTE. . . . .	fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à . . . . .	fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100 . . . . . 28,400 »		
		8	16	Majors, à . . . . .	6,500 . . . . . 50,400 »		
		18	56	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,100 . . . . . 91,800 »		
		12	24	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,400 . . . . . 52,800 »		
					261,400 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	1,507 »		
					260,095 »		
		79	200	A REPORTER. . . . .	fr. 706,688 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				Report. . . . .	fr. 706,688 80	
				<b>Aides de camp et officiers d'ordonnance.</b>		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SÀVOIR :		
				1 capitaine d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe . . . à. fr. 1,500 . . .	fr. 1,500 °	
				5 — — de 2 <sup>e</sup> classe . . . à. . . 1,000 . . .	5,000 °	
				6 — — de 5 <sup>e</sup> classe . . . à. . . 1,000 . . .	6,000 °	
				6 lieutenants d'infanterie. . . . . à. . . 4,150 . . .	6,900 °	
				1 lieutenant d'artillerie . . . . . à. . . 500 . . .	500 °	
				1 capitaine en 1 <sup>er</sup> du génie . . . . . à. . . 500 . . .	500 °	
				1 lieutenant du génie. . . . . à. . . 500 . . .	500 °	
					20,700 °	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments . . . . .	105 50	
					20,596 50	
				<b>TOTAL.</b> . . . .	fr. 727,285 30	
				<b>d.</b> Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative). . . . .	1,425 50	
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
				242 chevaux $\times$ 565 = 88,530 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' . . . . .	fr. 114,829 °	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division . . . . .	fr. 474 50	
					115,503 50	862,414 10
				<b>Frais de bureau.</b>		
				1 lieutenant général gouverneur de la résidence . . . . .	fr. 500 °	
				1 — — de la position d'Anvers . . . . .	500 °	
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie . . . . .	800 °	
				5 divisions territoriales, à . . . . . 1,900 . . .	5,700 °	
				4 — — d'infanterie, à . . . . . 600 . . .	2,400 °	
				2 — — de cavalerie, à . . . . . 600 . . .	1,200 °	
				14 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . .	7,000 °	
					18,100 °	
				<b>A REPORTER.</b> . . . .	fr. 862,114 10	

6  
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,114 10	862,450 »			315 90	
862,114 10	862,450 »		»	315 90	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. . . . . fr.	862,114 10	"
			<i>État-major des provinces et des places.</i>			
			<i>État-major des provinces.</i>			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,100 francs . . . . . fr.	50,800	"
		"	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province. . . . .	5,760	"
		5	19		<u>56,560</u>	"
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	283 80	
					<u>56,277 30</u>	
			<i>État-major des places.</i>			
	b.	4		Commandants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	7,500	50,000 "
		11		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	5,500	60,500 "
		5		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	4,500	15,500 "
		4	a) 12	Majors, a . . . . .	3,800	15,200 "
		6		Adjulants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,000	18,000 "
		12		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,400	28,800 "
		11		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,900	20,900 "
		51	12		186,900	"
		56	31	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	954 50	
					<u>185,965 50</u>	
			<i>Portiers-consignes.</i>			
	c.	10	"	Portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	350	5,500 "
		24	"	— de 2 <sup>e</sup> — , a . . . . .	300	7,200 "
		34	"			<u>10,700</u>
						526,472 20
			<i>Aumôniers.</i>			
	d.			Traitement de 55 aumôniers et desservants . . . . .		57,200 "
			<i>Indemnité de fourrages.</i>			
	e.			51 chevaux X 565 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c <sup>e</sup> . . . . .		14,709 50
			<i>Frais de bureau.</i>			
	f.	9		commandants de province b). . . . .		11,000 "
		1		— de place, à . . . . .	1,000	1,000 "
		2		— — , à . . . . .	800	1,600 "
		5		— — , à . . . . .	500	2,500 "
		9		— — , à . . . . .	400	3,600 "
		8		— — , à . . . . .	240	1,020 "
					<u>21,620</u>	"
				A REPORTER. . . . . fr.	1,188,586 30	"

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,114 10	862,450 »	»	»	515 90	
326,472 20	324,512 50	1,959 70	»		a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
1,188,586 50	1,186,942 50	1,959 70	»	515 90	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE			
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
				Report. . . . . fr.	1,188,586 50	°	
		<i>Intendance militaire. (a</i>					
		<i>Traitement.</i>					
		EFFECTIF.					
		HOMMES	CHEVAUX.				
	a.	1	2	Intendant en chef, à . . . . . fr. 12,700	12,700	°	
		5	3	Intendants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 9,500	28,500	°	
		5	5	— de 2 <sup>me</sup> id., à . . . . . 7,100	21,500	°	
		7	7	Sous-intendants de première classe, à . . . . . 6,500	44,100	°	
		8	°	— de deuxième classe, à . . . . . 4,600	36,800	°	
		22	15		145,400	°	
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . 717	717	°	
					142,685	°	
		<i>Indemnité de fourrages.</i>					
	b.	15 chevaux $\times$ 305 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.			7,117 50		
	c.	Frais de bureau . . . . .		b)	21,700	°	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				1,560,086 80	°

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
TOTAL.																																								
1,188,536 50	1,186,942 50	1,959 70	515 90																																					
				<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>5</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>»</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .</td> <td>»</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem<sup>t</sup>. . . . .</td> <td>»</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td></td> <td>32</td> <td>(*) 125</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>117</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef . . . . .	1	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	5	»	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	»	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	31	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	31		32	(*) 125			117
COMPOSITION ORGANIQUE.																																								
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																						
Intendant en chef . . . . .	1	»																																						
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»																																						
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	5	»																																						
Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7	»																																						
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	»																																						
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	31																																						
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	65																																						
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	31																																						
	32	(*) 125																																						
		117																																						
171,500 50	171,520 »	»	19 50																																					
1,560,086 80	1,558,462 50	1,959 70	535 40																																					
AUGMENTATION. . . . fr.		1,624 50																																						

(\*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES..	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				<b>CHAPITRE III.</b>		
				<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).</b>		
				<b>Traitement des officiers de santé.</b>		
		1	2	Inspecteur général, à . . . . . fr. 12,700	12,700	°
		4	°	Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 8,500	54,000	°
		7	°	— principaux de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 7,100	49,700	°
		1	°	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 4,200	4,200	°
		20	°	— adjoints, à . . . . . 2,500	50,000	°
	a.	1	°	Pharmacien principal, à . . . . . 5,500	5,500	°
		8	°	Pharmaciens de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 4,200	55,600	°
		12	°	— de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 2,800	55,600	°
		10	°	— de 3 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 2,550	25,500	°
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à . . . . . 5,500	5,500	°
		65	5		252,500	°
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	1,261 50	
					251,058 50	
9				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.			3 chevaux × 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c <sup>t</sup> . . . . .	1,425 50	254,462 °
				<b>Frais de bureau.</b>		
	c.			Inspecteur général du service de santé. . . . .	2,000	°
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
10	"			600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. . . . . fr. 534,178		538,498 °
	"			4,800 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. . . . .	4,520	°
				<i>Service pharmaceutique.</i>		
11	"			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses. . . . .	127,455	°
				<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .</b>		920,415 °

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
254,402 »	255,460 90	»	998 90	
558,498 »	558,498 »	»	»	
127,455 »	127,455 »	»	»	
920,415 »	921,413 90	»	998 90	

  

COMPOSITION organique.		
	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
Inspecteur général . . . . .	1	»
Médecins en chef et principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	»
— principaux de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	7	»
— de régiment . . . . .	»	30
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	28
— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	»	44
— adjoints . . . . .	20	»
Pharmacien principal . . . . .	1	»
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	12	»
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	10	»
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	»
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	11
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	»	10
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	»	7
	65	(*) 150
	195	

  

(\*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

  

b) Infanterie . . . . .	434,400 journées.
Cavalerie . . . . .	90,000 »
Artillerie . . . . .	61,000 »
Génie . . . . .	14,000 »
Bataillon d'administration . . . . .	800 »
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>600,200 journées.</b>

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>						
<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>						
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>						
		1761	226	Officiers de tous grades . . . . . fr.	4,862,017	75
		24928	°	Sous-officiers et soldats . . . . .	6,855,722	65
		26689	226			
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . . fr.	52,000	°
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	19,200	°
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	50,000	°
12	a.			Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs . . . . .	288,000	°
				Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 <sup>e</sup> partie du contingent, à 25 francs. . . . .	25,000	°
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes . . . . .	40,000	°
					12,151,940	40
<b>A DÉDUIRE :</b>						
				Pour 434,400 journées de militaires traités dans les hôpi- taux, à 61 centimes. . . . . fr.	264,984	°
				Pour vacances et petites permissions . . . . .	241,293	40
					506,277	40
					11,625,665	°
				<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>11,625,665</b>	<b>°</b>

# INFANTERIE.

- Cette armée se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;  
 2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;  
 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;  
 4° d'un corps de discipline et de correction ;  
 5° d'une école d'enfants de troupe.

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :							CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	Le corps de discipline et de correction.	L'école des enfants de troupe.				TOTAL.
<b>États-majors actifs.</b>																		
Colonels . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	52	8,500	156,000
Lieutenants-colonels . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	52	6,500	104,000
Majors . . . . .	4	1	o	4	4	4	4	4	4	48	8	o	o	o	64	128	5,500	352,000
Capitaines-adjudants-majors de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	16	5,800	60,800
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	o	4	4	4	4	4	4	48	8	o	o	o	64	o	2,550	150,400
— — porte-drapeau.	(a) 1	o	o	o	1	1	o	o	1	12	o	o	o	o	13	o	1,050	25,350
— — officiers payeurs.	5	1	o	5	5	5	5	5	5	50	6	o	o	o	48	o	2,550	112,800
Médecins de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	4	o	6,500	25,200
— { de 2 <sup>me</sup> classe . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	12	o	5,100	61,200
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	4,200	67,200
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	3,250	52,000
<b>Bataillons actifs.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	o	8 ou 6	1	32	24	24	24	52	24	288	48	o	o	o	502	o	5,400	1,552,800
Lieutenants . . . . .	o	8 ou 6	1	32	24	24	24	52	24	288	48	o	o	o	502	o	2,100	825,200
Sous-lieutenants . . . . .	o	8 ou 6	1	32	24	24	24	52	24	288	48	o	o	o	502	o	1,800	705,600
<b>Compagnies des bataillons de réserve.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	o	o	o	4	4	4	4	4	4	48	8	o	o	o	64	o	5,400	217,600
Lieutenants . . . . .	o	o	o	4	4	4	4	4	4	48	8	o	o	o	64	o	2,100	134,400
<b>États-majors des dépôts.</b>																		
Majors . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	16	5,500	88,000
Capitaines-quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	5,800	60,800
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutenants.	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	1,950	51,200
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	5,400	54,400
Médecins de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	5,250	52,000
<b>Compagnies de dépôt.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	o	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	5,400	54,400
Lieutenants . . . . .	o	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	2,100	55,600
Sous-lieutenants . . . . .	o	o	o	1	1	1	1	1	1	12	2	o	o	o	16	o	1,800	28,800
<b>Compagnies spéciales.</b>																		
Major . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	1	1	2	2	5,500	11,000
Lieutenant-adjutant-major . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	1	o	1	o	2,500	2,500
Médecin de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	1	1	2	o	3,250	6,500
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	1	o	1	o	2,200	2,200
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	2	5	1	8	o	5,400	27,200
Lieutenants . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	2	10	2	14	o	2,100	29,400
Sous-lieutenants . . . . .	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	4	10	2	16	o	1,800	28,800
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>25</b>	<b>28 ou 22</b>	<b>5</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>1,272</b>	<b>210</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>1,701</b>	<b>226</b>		<b>4,871,350</b>

Supplément de traitement.	}	École des enfants de troupe . . . . .	fr. 500	}	2,700
		4 lieutenants et sous-lieutenants du cadre, à . . . . .	fr. 300		
		5 — — détachés à l'école, à . . . . .	500		900
		Le commandant du corps . . . . .	1,000		}
		L'adjutant-major . . . . .	400		
		5 capitaines, à . . . . .	600	5,000	
		20 lieutenants et sous-lieutenants, à . . . . .	400	8,000	

**TOTAL . . . . . fr. 4,886,450**  
 A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments . . . . . 24,452 25  
**RESTE . . . . . fr. 4,862,017 75**

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.  
 [Pages 294-295].

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
<b>Petits états-majors actifs.</b>															
Adjudants sous-officiers . . . . .	4	1	0	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	2 70	65,072 »
Tambours-majors . . . . .	1	0	0	0	1	1	0	0	1	12	0	15	4,745	1 85	8,778 25
Sergents-clairons . . . . .	1	0	0	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804 »
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers)				0	1	0	0	0	1	0	0	1	505	1 95	711 75
— de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe (Carabiniers)	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	5	1,825	1 92	5,504 »
— — (Class. et inf. de ligne)				0	0	1	1	0	0	12	2	10	5,050	1 90	6,955 »
Caporaux-tambours . . . . .	4	1	0	4	4	4	4	4	4	48	8	52	18,980	1 00	18,980 »
— clairons . . . . .	4	1	0	4	5	5	5	4	5	56	6	40	17,885	1 00	17,885 »
Sergents armuriers . . . . .	4	1	0	4	4	4	4	4	4	48	8	64	23,560	1 55	36,208 »
Musiciens d'état-major . . . . .	14	0	0	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,700	0	115,952 »
<b>Bataillons actifs.</b>															
<i>Carabiniers.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	5	1	12	0	0	0	12	0	0	0	12	4,580	1 92	8,409 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	5	0	20	0	0	0	20	0	0	0	20	7,500	1 90	15,870 »
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	11	a) 4	40	0	0	0	40	0	0	0	40	14,000	1 57	32,922 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	21	0	80	0	0	0	80	0	0	0	80	29,200	1 55	45,260 »
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	5	1	12	0	0	0	12	0	0	0	12	4,580	1 57	6,870 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	5	0	20	0	0	0	20	0	0	0	20	7,500	1 55	11,515 »
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	21	b) 8	74	0	0	0	74	0	0	0	74	27,010	0 82	22,148 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	45	0	150	0	0	0	150	0	0	0	150	54,750	0 80	45,800 »
Clairons de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	5	2	20	0	0	0	20	0	0	0	20	7,500	0 67	4,891 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	11	0	44	0	0	0	44	0	0	0	44	16,000	0 65	10,459 »
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe c) . . . . .	0	152	57	456	0	0	0	456	0	0	0	456	106,440	0 61	101,528 40
— de 2 <sup>e</sup> — c) . . . . .	0	504	0	912	0	0	0	912	0	0	0	912	352,880	0 58	195,070 40
		584	75												
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors . . . . .	0	6	1	0	24	0	0	0	24	0	0	24	8,760	1 95	17,082 »
Sergents . . . . .	0	24	a) 4	0	90	0	0	0	90	0	0	90	32,850	1 60	52,560 »
Sergents-fourriers . . . . .	0	6	1	0	24	0	0	0	24	0	0	24	8,760	1 60	14,010 »
Caporaux . . . . .	0	48	b) 8	0	168	0	0	0	168	0	0	168	61,520	0 85	52,122 »
Tambours et clairons . . . . .	0	12	2	0	48	0	0	0	48	0	0	48	17,520	0 70	12,264 »
Soldats c) . . . . .	0	228	57	0	684	0	0	0	684	0	0	684	249,060	0 64	159,782 40
— avec solde de fusilier c) . . . . .	0	114	0	0	542	0	0	0	542	0	0	542	124,850	0 58	72,401 40
		458	75												
<i>Chasseurs à pied et infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	2	1	0	0	8	8	0	0	96	16	112	40,880	1 92	78,489 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	4	0	0	0	16	16	0	0	192	52	224	81,760	1 90	155,544 »
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	8	a) 4	0	0	50	50	0	0	560	60	420	155,500	1 57	240,681 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	16	0	0	0	60	60	0	0	720	120	840	306,000	1 55	475,350 »
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	2	1	0	0	8	8	0	0	96	16	112	40,880	1 57	64,181 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	4	0	0	0	16	16	0	0	192	32	224	81,760	1 55	126,728 »
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	16	b) 8	0	0	50	50	0	0	672	112	784	286,160	0 82	234,651 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	52	0	0	0	112	112	0	0	1,344	224	1,568	572,520	0 80	457,856 »
Tambours et clairons de 1 <sup>re</sup> classe	0	4	2	0	0	16	16	0	0	192	52	224	81,760	0 67	54,779 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	8	0	0	0	52	52	0	0	584	64	448	165,320	0 65	106,288 »
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe c) . . . . .	0	114	57	0	0	542	542	0	0	4,104	684	4,788	1,747,020	0 61	1,066,048 20
— de 2 <sup>e</sup> — c) . . . . .	0	228	0	0	0	684	684	0	0	8,208	1,568	9,576	3,495,240	0 58	2,027,239 20
		458	75												
<b>Petits états-majors des bataillons de réserve.</b>															
Caporaux-tambours et clairons . . . . .	0	0	0	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 00	5,840 »
Sergents-armuriers . . . . .	0	0	0	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 »
<b>Compagnies des bataillons de réserve.</b>															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors . . . . .	0	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	4	1,460	1 95	2,847 »
Sergents . . . . .	0	0	0	0	8	0	0	0	8	0	0	8	2,920	1 60	4,672 »
Caporaux . . . . .	0	0	0	0	8	0	0	0	8	0	0	8	2,920	0 85	3,482 »
Élèves-tambours . . . . .	0	0	0	0	8	0	0	0	8	0	0	8	2,920	0 64	1,868 80
<i>Carabiniers, chasseurs à pied et infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	0	0	4	0	4	4	4	0	48	8	20	7,500	1 92	14,016 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	14,600	1 90	27,740 »
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	0	0	8	0	8	8	8	0	96	16	40	14,600	1 57	22,922 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	29,200	1 55	45,260 »
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	0	0	8	0	8	8	8	0	96	16	40	14,600	0 82	11,972 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	29,200	0 80	23,560 »
Élèves-clairons de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	0	0	0	8	0	8	8	8	0	96	16	40	14,600	0 61	8,906 »
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	29,200	0 58	16,956 »
				1,898	1,442	1,442	1,457	1,898	1,442	17,504	2,874	25,518	8,584,070		6,450,977 80

A REPORTER.

a) Les compagnies des 4<sup>mes</sup> bataillons actifs n'ont que trois sergents.  
 b) — — — — — que quatre caporaux.  
 c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	Observations.	
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les corps spéciaux.					TOTAL.
REPORT.	1,898	1,442	1,442	1,457	1,898	1,442	17,504	2,874	"	25,518	8,584,070	"	6,450,977 80	
<b>Petits états-majors des dépôts.</b>														
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	"	16	5,840	1 "	5,840 "	
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	"	16	5,840	1 55	9,052 "	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	"	52	11,680	" 80	9,544 "	
Sergents-gardes-magasins. { Carabiniers, chasseurs et infanterie de ligne	1	"	1	1	1	"	12	2	"	15	5,475	1 55	8,486 25	
{ Grenadiers	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
<b>Compagnies de dépôt.</b>														
<i>Grenadiers.</i>														
Sergents-majors	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	4	"	"	"	4	"	"	"	4	1,460	1 60	2,556 "	
Sergents-fourriers	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	8	"	"	"	8	"	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Tambours	"	2	"	"	"	2	"	"	"	2	750	" 70	511 "	
<i>Carabiniers, chasseurs à pied et infanterie de ligne.</i>														
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe	1	"	1	1	1	"	12	2	"	5	1,825	1 92	5,504 "	
— de 2 <sup>e</sup> —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 90	6,955 "	
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe	4	"	4	4	4	"	48	8	"	20	7,500	1 57	11,461 "	
— de 2 <sup>e</sup> —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 55	22,650 "	
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe	1	"	1	1	1	"	12	2	"	5	1,825	1 57	2,865 25	
— de 2 <sup>e</sup> —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 55	5,657 50	
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe	8	"	8	8	8	"	96	16	"	40	14,600	" 82	11,972 "	
— de 2 <sup>e</sup> —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	25,560 "	
Tambours de 1 <sup>re</sup> classe	2	"	2	2	2	"	24	4	"	10	5,650	" 67	2,445 50	
— de 2 <sup>e</sup> —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 65	4,745 "	
<b>2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.</b>														
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	750	1 90	1,587 "	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	5,840	1 55	9,052 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	750	1 55	1,151 50	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	11,680	" 80	9,544 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	1,460	" 65	949 "	
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	50	50	18,250	1 55	28,287 50	
Fusiliers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	120	120	45,800	" 58	25,404 "	
<b>Corps de discipline et de correction.</b>														
Adjudant sous-officier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	2 70	985 50	
Ouvriers tailleur, cordonnier et armurier	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	" 64	700 80	
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,825	1 95	3,558 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	40	40	14,600	1 60	25,560 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,825	1 60	2,920 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	80	80	29,200	" 85	24,820 "	
Clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	5,650	" 67	2,445 50	
Soldats. { employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	52,560	" 46	24,177 60	
{ non employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	105,120	" 56	57,845 20	
<b>École des enfants de troupe.</b>														
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	4,380	1 60	7,008 "	
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	1,460	" 85	1,241 "	
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 "	565 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	" 70	766 50	
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	250	91,250	" 51	46,557 50	
TOTAUX	1,919	1,465	1,465	1,458	1,919	1,465	17,556	2,916	1,074	24,928	9,098,720		6,820,064 15	
Supplément de solde. {														
Corps de discipline et de correction. {														
51 sous-officiers . . . . . 18,615 journées, à 40 c. fr. 7,446 "														
80 caporaux . . . . . 29,200 — à 20 c. " 5,840 "														
10 clairons . . . . . 5,650 — à 05 c. " 182 50														
École des enfants de troupe . . . . . {														
14 sous-officiers du cadre . 5,110 — à 25 c. " 1,277 50														
10 — détachés . 3,650 — à 25 c. " 912 50														
TOTAL . . . . . fr. 6,855,722 65														

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . fr. 11,625,665 »		
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	226 chevaux × 365 = 82,490 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . 107,257 »		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 150,000 »		
		<b>Logement et nourriture.</b>		
			12,201,500 »	
12 (suite).		Miliciens à incorporer . . . . . 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,600		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 »		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
		1 régiment de carabiniers, à . . . . . fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs . . . . . 217,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs . . . . . 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. . . . . 800 »		
		Le corps de discipline et de correction . . . . . 3,500 »		
		————— 258,600 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 12,201,500 »		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,201,500 »	12,165,000 »		58,500 »	»	
12,201,500 »	12,165,000 »		58,500 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. . . . . fr.	12,201,500 »	»										
		<b>EFFECTIF.</b>												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">572</td> <td style="text-align: center;">668</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,114</td> <td style="text-align: center;">4,502</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,486</td> <td style="text-align: center;">5,170</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	572	668	5,114	4,502	5,486	5,170		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
572	668													
5,114	4,502													
5,486	5,170													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		<b>Traitement, solde et accessoires.</b>												
		Officiers de tous grades . . . . . fr. 1,459,591 58												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . . 1,759,099 25												
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté. . . . . fr. 11,500 »												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . . 8,500 »												
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . . 6,000 »												
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs . . . . . 55,000 »												
		3,297,490 65												
		<b>A DÉDUIRE :</b>												
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. . . . . fr. 75,600 »												
		Pour vacances et petites permissions . . . . . 42,310 53												
		117,910 53												
		3,179,580 10												
		A REPORTER. . . . . fr. 3,179,580 10	12,201,500 »	»										

**CAVALERIE.** — Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, d'un régiment des guides de 6 escadrons actifs, d'un dépôt et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

**OFFICIERS.**

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						TOTALS.			Traitement annuel.	Montant.	
	d'un escadron.		d'un régiment de 7 escadrons.		d'un régiment de 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>États-majors de régiment.</b>														
Colonels	1	3	1	5	1	5	1	1	7	18	5	9,500	66,500	
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	7,100	49,700	
Majors	5	6	a) 5 ou 2	6 ou 4	1	2	1	2	19	50	8	6,500	119,700	
Capitaines adjudants-majors en 1 <sup>er</sup>	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,650	25,550	
Capitaines-instructeurs en 1 <sup>er</sup>	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,025	21,175	
Capitaines quartiers-maîtres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	12	2	3,800	26,600	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	1	1	1	1	1	1	1	7	12	2	2,550	16,450	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	12	2	5,400	25,800	
Médecins de régiment de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	5	2	1	6,500	18,900	
Id. de 2 <sup>e</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	1	5,100	20,400	
Id. de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	4,200	29,400	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> —	1	1	b) 1 ou pas	b) 1 ou pas	1	1	1	1	5	5	2	5,250	16,250	
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600	
Id. de 2 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,800	19,600	
Id. de 3 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,550	16,450	
<b>Escadrons actifs.</b>														
Capitaines commandants	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	5,100	195,800	
Id. en 2 <sup>d</sup> de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	4,200	159,600	
Lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	32	5,250	247,000	
Sous-lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	32	2,800	212,800	
<b>Escadrons de dépôt.</b>														
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	5,250	22,750	
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	1	7	12	2	2,800	19,600	
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>105</b>	<b>51 ou 49</b>	<b>91 ou 88</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>372</b>	<b>557</b>	<b>151</b>		<b>1,466,725</b>	
											668			
a) 3 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.											A déduire 1/2 p. % pour médicaments		7,555 62	
b) 1 id. id. pas id. id.											Reste		fr. 1,459,591 58	

**TROUPES.**

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						SOIT POUR :				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment à 7 escadrons.		d'un régiment à 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		les 6 régiments de chasseurs ou lanciers.		le régiment des Guides et l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>Petits états-majors.</b>																		
Adjudants sous-officiers	5	5	a) 5 ou 2	a) 5 ou 2	1	1	15	15	4	4	19	15	4	6,955	2 75	19,071 25		
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 55	5,146 50		
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2	2	2	2	750	2 12	1,547 60		
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	1 70	5,725		
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	565	1 72	627 80		
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	5	5	5	5	1	1	18	18	5	5	18	18	5	6,570	80	5,256		
Maréchaux des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	1,095	82	897 90		
	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	1 92	4,161 90		
														565	1 92	700 80		
<b>Escadrons actifs.</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	8	10,950	2 55	25,752 50		
Id. des logis	6	6	50	50	50	50	12	12	180	180	48	48	48	2,920	2 57	6,920 40		
Id. id. fourriers	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	8	65,700	1 90	124,850		
Brigadiers	12	12	72	72	60	60	24	24	560	560	96	96	96	17,520	1 92	55,658 40		
Trompettes	5	5	18	18	15	15	6	6	90	90	24	24	24	10,950	1 90	20,805		
Maréchaux ferrants	2	2	12	12	10	10	4	4	60	60	8	8	8	2,920	1 92	5,606 40		
Cavaliers de 1 <sup>re</sup> classe	24	24	144	144	120	120	48	48	720	720	192	192	192	55,040	1 04	56,441 60		
Id. de 2 <sup>e</sup> —	81	66	486	596	405	550	162	152	2,450	1,980	648	528	648	52,850	1 50	49,275		
									60	60	24	24	24	8,760	1 52	15,515 20		
									16	16	16	16	16	21,000	85	18,177		
									16	16	16	16	16	9,840	85	4,964		
									720	720	192	192	192	262,800	85	218,124		
									192	192	192	192	192	70,080	85	59,568		
									2,450	1,980	648	528	648	886,950	80	709,560		
														256,520	82	195,946 40		
<b>Escadrons de dépôt.</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 55	5,146 50		
Id. des logis	4	4	4	4	4	4	24	24	1	1	4	4	4	565	2 57	865 05		
Id. id. fourriers	1	1	1	1	1	1	6	6	4	4	4	4	4	8,760	1 90	16,644		
Brigadiers	4	4	4	4	4	4	24	24	4	4	4	4	4	1,460	1 92	2,805 20		
Trompettes	2	2	2	2	2	2	12	12	2	2	12	12	12	2,190	1 90	4,161		
Maréchaux ferrants	2	2	2	2	2	2	12	12	1	1	6	6	6	565	1 92	700 80		
									24	24	24	24	24	8,760	1 02	8,955 20		
									4	4	4	4	4	1,460	1 04	1,518 40		
									12	12	12	12	12	4,580	1 50	6,570		
									12	12	12	12	12	750	1 52	1,109 60		
									12	12	12	12	12	4,580	85	5,655 40		
									2	2	2	2	2	750	85	620 50		
<b>TOTAUX</b>	<b>150</b>	<b>115</b>	<b>805</b>	<b>709</b>	<b>(b) 674 ou 675</b>	<b>595 ou 594</b>	<b>262</b>	<b>252</b>	<b>4,047</b>	<b>5,561</b>	<b>1,067</b>	<b>941</b>	<b>5,114</b>	<b>5,561</b>	<b>941</b>	<b>1,866,610</b>		
											Chevaux d'officiers		557	151				
											4,098	1,072						
													5,170					

a) 5 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.  
b) 675 idem 674 idem.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873

1873.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION		
12,201,500	»	12,163,000	»	38,500	»	
12,201,500	»	12,163,000	»	38,500	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 5,170,580 10	12,201,500 »	»
		<b>Harnachement, etc.</b>		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 147,890 70		
		<b>Casernement des chevaux.</b>		
	c.	1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. . . . . fr. 65,729 20		
		<b>Moyens de transport.</b>		
			5,484,500 »	»
15 (suite)	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 6,000 »		
		<b>Logement et nourriture.</b>		
		Miliciens à incorporer . . . . . 5,040 journées.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000		
		<u>22,000</u>		
		25,040 journées, à fr 1 25 c <sup>t</sup> 51,500 »		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . . . fr. 7,200 . . . . . fr. 45,200 »		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à . . . . . 10,800 »		
		<u>54,000 »</u>		
		A REPORTER. . . . . fr. 15,686,000 »		»

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,201,500 »	12,163,000 »		38,500 »	»	
3,484,500 »	3,480,900 »		»	3,400 »	
15,686,000 »	15,652,900 »		38,500 »	3,400 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LETTERA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . . fr.	15,686,000	»
				<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
				ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
				<i>Officiers.</i>		
		5	10	Colonels, à . . . . .	9,500	47,500 »
		5	5	Lieut-nants-colonels, à . . . . .	7,100	55,500 »
		5	5	Majors, à . . . . .	6,500	31,500 »
		7	7	Capitaines commandants, à . . . . .	4,600	52,200 »
		11	11	— en second de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	5,500	58,500 »
		5	»	Majors commandants du matériel, à . . . . .	5,500	27,500 »
		1	»	Garde d'artillerie principal, à . . . . .	4,600	4,600 »
		6	»	Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,700	92,200 »
		8	»	— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,750	22,000 »
		6	»	— de 3 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,000	12,000 »
		50	38			275,500 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .		1,567 50
				RESTE . . . . . fr.	272,152	50
				<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		20	»	Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,250	24,000 »
		20	»	— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	1,060	21,200 »
		12	»	— de 3 <sup>e</sup> —, à . . . . .	950	11,400 »
		5	»	Maitres artificiers, à . . . . .	1,250	3,690 »
		1	»	Contrôleur principal, à . . . . .	5,000	5,000 »
		5	»	— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,550	7,650 »
		5	»	— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	2,100	6,500 »
		5	»	Réviseurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,700	5,100 »
		1	»	— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	1,500	1,500 »
		60	»			84,440 »
				<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		588	527	Officiers de tous grades . . . . .		1,468,520 50
		6,551	1,562	Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .		2,057,218 50
		6,719	1,889			
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .		10,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .		1,500 »
				— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .		4,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. . . . . 18,000 » 1,670 — à pied, à 36 » . . . . . 60,120 »		78,120 »
						5,955,951 50
				A DÉDUIRE :		
				Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes . . . . .		44,550 »
				Pour vacances et petites permissions . . . . .		55,699 20
						100,229 20
						3,855,702 10
				A REPORTER . . . . . fr.	3,855,702	10
					15,686,000	»



TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> régiments.			4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	Montant.	Observations.
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux						
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.				
<b>Petits états-majors des régiments.</b>																	
Adjutants sous-officiers				2	2		2	2		2	12	6	4,580	2 75	12,045		
Maréchaux des logis chefs artificiers				1			1			1	5		505	2 55	857 75		
Maréchaux des logis chefs				1			1			1	6	5	1,825	2 24	4,088		
Trompettes-majors.				1	1		1	1		1	6	5	2,190	2 05	4,489 50		
— brigadiers.				1	1		1	1		1	6	5	2,190	1 70	5,725		
Maréchaux des logis chefs secrétaires				1			1			1	5		1,095	2 55	2,573 25		
Maréchaux des logis gardes-magasins				1			1			1	5		1,095	2 05	2,244 75		
— armuriers				1			1			1	6		2,190	1 70	5,725		
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers.				5			5			2	15		5,475	0 75	4,106 25		
Ouvriers selliers avec rang de soldat				2			2			2	2		750	0 90	657		
											4		1,460	0 84	1,226 40		
<b>4 batteries à cheval.</b>																	
Adjutants de batterie	1	1		4	4						4	4	1,460	2 45	5,577		
Maréchaux des logis chefs.	1	1		4	4						4	4	1,460	2 55	5,451		
Maréchaux des logis	6	6		24	24						24	24	8,760	1 90	16,644		
— fourriers.	1	1		4	4						4	4	1,460	1 90	2,774		
Brigadiers	6	6		24	24						24	24	8,760	1 02	8,955 20		
— artificiers	5	5		12	12						12	12	4,580	0 90	5,942		
Trompettes	2	2		8	8						8	8	2,920	1 50	4,580		
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4			16							16		5,840	0 90	5,256		
Maréchaux ferrants.	2			8							8		2,920	0 80	2,556		
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	12			48							48		17,520	0 85	14,802		
— de 2 <sup>e</sup> classe	68	42	40	272	168	160					272	168	99,280	0 80	79,424		
<b>10 batteries montées.</b>																	
Adjutants de batterie	1						8				16		5,840	2 45	14,308		
Maréchaux des logis chefs.	1						8				16		5,840	2 55	15,724		
Maréchaux des logis	7						56				112		40,880	1 90	77,672		
— fourriers	1						8				16		5,840	1 90	11,096		
Brigadiers à cheval.	2	15					16				52	208	11,680	1 02	11,915 60		
— à pied	4						52	104			64		23,560	0 95	22,192		
— artificiers	2						16				52		11,680	0 84	9,811 20		
Trompettes	2						16				52		11,680	1 50	17,520		
Selliers, forgerons et charpentiers	5						24				48		17,520	0 84	14,716 80		
Maréchaux ferrants	1						8				16		5,840	0 75	4,580		
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	8						64				128		46,720	0 75	35,040		
— de 2 <sup>e</sup> classe	52						256				512		186,880	0 65	117,754 40		
Conducteurs	54		52				272		410		544	852	198,560	0 80	158,848		
<b>48 batteries de siège.</b>																	
Adjutants de batterie	1									16	48		17,520	2 15	57,068		
Maréchaux des logis chefs.	1									16	48		17,520	2 05	55,916		
Maréchaux des logis	5									80	240		87,600	1 70	148,920		
— fourriers	1									16	48		17,520	1 70	29,784		
Brigadiers	6									96	288		105,120	0 95	99,864		
— artificiers	2									52	96		55,040	0 84	29,455 60		
Trompettes	2									52	96		55,040	1 30	47,654 40		
Charrons, forgerons et charpentiers	5									48	144		52,560	0 84	44,150 40		
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	8									128	584		140,160	0 75	105,120		
— de 2 <sup>e</sup> classe	44									704	2,112		770,880	0 65	485,654 40		
<b>3 batteries de réserve (cadres).</b>																	
Maréchaux des logis chefs.	1									1	5		1,095	2 05	2,244 75		
Maréchaux des logis	6									6	18		6,570	1 70	11,160		
— fourriers	1									1	5		1,095	1 70	1,861 50		
Brigadiers	6									6	18		6,570	0 95	6,241 50		
Charrons, forgerons et charpentiers.	5									5	9		5,285	0 84	2,759 40		
Élèves-trompettes	2									2	6		2,190	0 65	1,379 70		
<b>Batterie de dépôt (1<sup>er</sup> régiment).</b>																	
Maréchal des logis chef	1	1		1	1						1	1	505	2 55	857 75		
Maréchaux des logis	4	4		4	4						4	4	1,460	1 90	2,774		
— fourriers	1	1		1	1						1	1	505	1 90	950 50		
Brigadiers	2	2		2	2						2	2	750	1 02	744 60		
— artificiers.	2	2		2	2						2	2	750	0 90	657		
Trompettes	2	2		2	2						2	2	750	1 50	1,095		
Maréchaux ferrants.	2			2							2		750	0 80	584		
<b>2 batteries de dépôt (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments).</b>																	
Maréchaux des logis chefs	1	1					1	1			2	2	750	2 55	1,715 50		
Maréchaux des logis	4	4					4	4			8	8	2,920	1 90	5,548		
— fourriers	1	1					1	1			2	2	750	1 90	1,587		
Brigadiers à cheval.	1	1					1	1			2	2	750	1 02	744 60		
— à pied	2						2				4		1,460	0 95	1,587		
— artificiers	1						1				2		750	0 84	615 20		
Trompettes	2	2					2	2			4	4	1,460	1 50	2,190		
Maréchaux ferrants	1						1				2		750	0 75	547 50		
<b>3 batteries de dépôt (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments).</b>																	
Maréchaux des logis chefs	1									1	5		1,095	2 05	2,244 75		
Maréchaux des logis	4									4	12		4,580	1 70	7,446		
— fourriers	1									1	5		1,095	1 70	1,861 50		
Brigadiers	4									4	12		4,580	0 95	4,161		
Trompettes	2									2	6		2,190	1 50	2,978 40		
<b>TOTAUX A REPORTER</b>																	
				451	204	160	810	117	410	1,209	5,698	498	2,079,770		1,828,055 05		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> régiments.			4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> régiments. (Chacun.) Hommes.	Totaux.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.	
	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.		Chevaux		Batteries de siège et pontonn.						
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.							
REPORT. . . . .	"	"	"	451	264	160	810	117	416	1,200	5,698	498	992	"	2,079,770		1,828,055 05		
<b>2 compagnies du train.</b>																			
Maréchaux des logis chefs . . . . .	2										2				750	2 55	1,700 90		
Maréchaux des logis . . . . .	16										16				5,840	1 88	10,979 20		
— — fourriers . . . . .	2	12	"	"	"	"	"	"	"	"	2	12	"	"	750	1 88	1,572 40		
Brigadiers . . . . .	16										16				5,840	1 02	5,956 80		
Trompettes . . . . .	4										4				1,460	1 48	2,160 80		
Conducteurs. . . . .	90		60	"	"	"	"	"	"	"	90		60	"	52,850	" 80	26,280 00		
	150	12	60	150	12	60													
<b>Compagnie de pontonniers.</b>																			
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25		
— — constructeur . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25		
Maréchaux des logis . . . . .	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 88	6,862 00		
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 88	686 20		
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 12	4,088 00		
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80		
Maîtres-ouvriers . . . . .	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 02	7,446 00		
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 85	6,205 00		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 75	19,710 00		
	157			157															
<b>Compagnie d'ouvriers d'artillerie.</b>																			
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 55	950 75		
Maréchaux des logis . . . . .	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	2 10	9,198 00		
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 10	766 50		
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 05	5,852 50		
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80		
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56	"	"	"	15,140	" 95	12,485 00		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 75	15,140 00		
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	"	"	"	8,760	" 65	5,518 80		
	154			154															
<b>Compagnie d'ouvriers armuriers.</b>																			
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25		
Maréchaux des logis . . . . .	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 00		
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50		
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80		
Canonniers-armuriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 75	3,285 00		
— — de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 65	22,075 20		
	150			150															
<b>Compagnie d'artilleurs.</b>																			
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25		
Maréchaux des logis . . . . .	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 00		
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50		
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80		
Artificiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 75	5,475 00		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 65	15,797 00		
	102			102															
				1,084	276	220	810	117	416	1,209	6,551	510	1,052	"	2,510,815	....	2,037,218 50		
												Chevaux d'officiers. . . . .							
														1,562		74			
														255		74			
														1,815		74			
														1,889					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,686,000 »	15,652,900 »		33,500 »	5,400 »	
15,686,000 »	15,652,900 »		33,500 »	5,400 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT . . . . . fr. 3,855,702 10	15,086,000	»
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 305 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c <sup>t</sup> . . . . . fr. 18,051 »		
		<b>Harnachement.</b>		
e.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes. . . . . fr. 51,511 70		
		<b>Casernement des chevaux.</b>		
d.		1,562 chevaux × 305 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . . fr. 22,805 20		
		<b>Moyens de transport.</b>		
e.		Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 15,000 »	4,060,000	»
		<b>Logement et nourriture.</b>		
		Miliciens à incorporer . . . . . 5,700 journées.		
f.		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 5,000		
		— — à Brasschaet ( id. ) . . . . . 20,100		
		26100		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . 57,250 »		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
		Inspecteur général. . . . . fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . . 2,400 »		
g.		Inspecteur des armes de guerre. . . . . 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons . . . . . 500 »		
		Six régiments, à 9,000 francs . . . . . 54,000 »		
		59,900 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 19,746,000	»	»

14  
(suite).

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,686,000 »	15,652,900 »		33,500 »	3,400 »	
4,060,000 »	4,067,000 »		»	7,000 »	
19,746,000 »	19,719,900 »		33,500 »	12,400 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . . fr.	19,746,000 »
				<i>Traitement et solde du génie.</i>	
				<i>Traitement, solde et accessoires.</i>	
				ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.	
				<i>Officiers.</i>	
		5	6	Colonels, à . . . . .	9,500 . . . fr. 28,500 »
		6	6	Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100 . . . . . 42,600 »
		6	6	Majors, à . . . . .	6,300 . . . . . 37,800 »
		17	7	Capitaines en 1 <sup>re</sup> , à . . . . .	4,000 . . . . . 78,200 »
		11		— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	5,700 . . . . . 40,700 »
		11		Lieutenants, à . . . . .	2,750 . . . . . 50,250 »
		54	25		258,050 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments . . . . .	1,290 25
					256,759 75
				<i>Gardes.</i>	
		6	»	Gardes principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à 5,200. . . fr.	19,200 »
		6	»	— — de 2 <sup>e</sup> — , à 2,800. . . . .	16,800 »
		11	»	— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,400 . . . . . 20,400 »
		11	»	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,000 . . . . . 22,000 »
		11	»	— de 5 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,600 . . . . . 17,600 »
		45	»		102,000 »
		5	»	Éclusiers, à . . . . .	900 . . . . . 4500 »
15.	a.				106,500 »
				<i>Régiment.</i>	
		68	11	Officiers de tous grades. . . . .	247,954 »
		967	»	Sous-officiers et soldats. . . . .	298,455 20
		1055	11		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	1,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	800 »
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	2,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs. . . . .	10,568 »
					925,854 95
				A DÉDUIRE :	
				Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. . . . .	9,240 »
				Pour vacances et petites permissions . . . . .	11,951 95
					21,191 95
				RESTE . . . . .	902,645 »
				A REPORTER. . . . . fr.	902,645 »
					19,746,000 »

## GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt; 3° de trois compagnies spéciales.

### OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.									TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.		
<i>État-major du corps.</i>											
Colonel . . . . .	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500	9,500
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100	7,100
Majors . . . . .	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,500	18,900
Capitaine en 1 <sup>er</sup> adjudant-major . . . . .	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100	5,100
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3,150	9,450
Capitaine quartier-maitre . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	3,800
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200	2,200
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400	3,400
Médecin de régiment, de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500	6,500
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	4,200
<i>Compagnies.</i>											
Capitaines en 1 <sup>er</sup> . . . . .	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600	64,400
— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl. . . . .	»	»	10	»	1	»	»	11	»	5,700	40,700
Lieutenants . . . . .	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,750	41,250
Sous-lieutenants . . . . .	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350	32,900
	14	11	40	3	5	3	3	68	11		249,200
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . .											1,246
RESTE . . . . . fr.											247,954

### TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.							NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
<i>État-major du corps.</i>										
Adjudants sous-officiers . . . . .	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Sergent-clairon . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50
Caporal-clairon . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75
Sergent-major secrétaire . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25
Sergent armurier . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	678 25
Maitre tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	»	»	»	»	2	750	» 95	695 50
Sergent garde-magasin . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	678 25
<i>Compagnies.</i>										
Sergents-majors . . . . .	»	10	1	1	1	1	14	3,110	2 05	10,475 50
Sergents . . . . .	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	52,669 50
— fourriers . . . . .	»	10	1	1	1	1	14	3,110	1 85	9,455 50
Caporaux . . . . .	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	36,062 50
Clairons . . . . .	»	20	2	2	2	2	26	9,490	» 72	6,852 80
Élèves clairons . . . . .	»	»	»	»	»	»	2	750	» 63	459 90
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,457 50
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	390	»	40	40	»	470	171,350	» 65	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	532,935		298,455 20

(306)

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,746,000 »	»	19,719,900 »	58,500 »	12,400 »	
19,746,000 »	»	19,719,900 »	58,500 »	12,400 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 902,643 »	19,746,000 »	»
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux × 365 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' . . . . . fr. 17,082 »		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 2,000 »		
		<b>Logement et nourriture.</b>	958,100 »	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer . . . . . 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 2,600 —		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 »		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
		Inspecteur général. . . . . 2,500 »		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales . . . . . 3,000 »		
		Le régiment . . . . . 7,000 »		
		————— 12,500 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 20,684,100 »		»

(1) École régimentaire et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 19,746,000 »	19,719,000 »	38,500 »	12,400 »	
958,100 »	959,000 »	»	900 »	
20,684,100 »	20,658,900 »	38,500 »	13,300 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	20,684,100 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades . . . . . fr.	125,270 50	
	18	Commis aux écritures. . . . .	20,760 »	
	552	Sous-officiers et soldats . . . . .	247,081 »	
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	6,000 »	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo . . . . .	800 »	
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs . . . . .	1,125 »	
			401,876 50	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' . . . . .	880 »	
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	3,796 50	
			4,676 50	
		RESTE. . . . . fr.	597,200 »	
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs. . . . .	26,400 »	428,000 »
c.		Frais d'administration . . . . .	4,000 »	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	400 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	21,112,100 »	»

## Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie . . . . .	»	»	»	1,761	24,928	26,689
» 15. — Cavalerie . . . . .	»	»	»	572	5,114	5,486
» 14. — Artillerie . . . . .	59	66	125	588	6,551	6,719
» 15. — Génie . . . . .	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration . . . . .	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,646	37,910	40,556

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																					
20,684,100	20,658,900	38,500	15,300	<p>Ce bataillon se compose :</p> <p>1° D'une administration centrale;</p> <p>2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, Savoir :</p> <p>1° Service des hôpitaux; 2° service des boulangeries; 3° service des fourrages.</p>																																																																																																																																																																																																																				
428,000	428,700		700	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Etat-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8"><i>Officers.</i></td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur d'administration</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes d'admin. de 1<sup>re</sup> classe.</td> <td>0</td> <td>5</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>3,000</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>15</td> <td>2,800</td> <td>37,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 3<sup>e</sup> id.</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>2,100</td> <td>35,700 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 4<sup>e</sup> id.</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>1,600</td> <td>27,200 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>2</td> <td>25</td> <td>17</td> <td>15</td> <td>57</td> <td></td> <td>125,900 »</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>629 50</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Reste . . . fr.</td> <td>125,270 50</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Commis aux écritures.</i></td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>9</td> <td>1,200</td> <td>10,800 »</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>1,100</td> <td>9,900 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>0</td> <td>12</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>18</td> <td></td> <td>20,700 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Officers.</i>								Officier supérieur d'administration	1	0	0	0	1	4,500	4,500 »	Officiers subalternes d'admin. de 1 <sup>re</sup> classe.	0	5	1	1	7	3,000	21,000 »	Id. id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	6	5	4	15	2,800	37,500 »	Id. id. de 3 <sup>e</sup> id.	0	6	6	5	17	2,100	35,700 »	Id. id. de 4 <sup>e</sup> id.	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »	TOTAUX	2	25	17	15	57		125,900 »	A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.							629 50	Reste . . . fr.							125,270 50	<i>Commis aux écritures.</i>								Commis aux écritures de 1 <sup>re</sup> classe	0	6	0	3	9	1,200	10,800 »	Idem de 2 <sup>e</sup> id.	0	6	0	5	9	1,100	9,900 »	TOTAL	0	12	0	6	18		20,700 »																																																																																															
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																	
	Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																			
<i>Officers.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Officier supérieur d'administration	1	0	0	0	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																	
Officiers subalternes d'admin. de 1 <sup>re</sup> classe.	0	5	1	1	7	3,000	21,000 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	6	5	4	15	2,800	37,500 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 3 <sup>e</sup> id.	0	6	6	5	17	2,100	35,700 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 4 <sup>e</sup> id.	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »																																																																																																																																																																																																																	
TOTAUX	2	25	17	15	57		125,900 »																																																																																																																																																																																																																	
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.							629 50																																																																																																																																																																																																																	
Reste . . . fr.							125,270 50																																																																																																																																																																																																																	
<i>Commis aux écritures.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Commis aux écritures de 1 <sup>re</sup> classe	0	6	0	3	9	1,200	10,800 »																																																																																																																																																																																																																	
Idem de 2 <sup>e</sup> id.	0	6	0	5	9	1,100	9,900 »																																																																																																																																																																																																																	
TOTAL	0	12	0	6	18		20,700 »																																																																																																																																																																																																																	
20,112,100	20,087,600	58,500	14,000	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="4">EFFECTIF sous les armes.</th> <th rowspan="2">Nombre de jours.</th> <th rowspan="2">solde journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des hôpitaux.</i></td> </tr> <tr> <td>Magasiniers et dépeniers de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>10</td> <td>5,650</td> <td>1 60</td> <td>5,840 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>10</td> <td>5,650</td> <td>1 40</td> <td>5,110 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1<sup>re</sup> id.</td> <td>12</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 60</td> <td>7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>12</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 40</td> <td>6,152 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1<sup>re</sup> id.</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1<sup>re</sup> id.</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 45</td> <td>4,254 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 25</td> <td>3,630 »</td> </tr> <tr> <td>Tisaniers de 1<sup>re</sup> id.</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1<sup>re</sup> id.</td> <td>80</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10</td> <td>52,190 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>80</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 »</td> <td>29,200 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des boulangeries.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>0</td> <td>20</td> <td>0</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>15,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>0</td> <td>24</td> <td>0</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 60</td> <td>14,016 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>0</td> <td>30</td> <td>0</td> <td>30</td> <td>10,980</td> <td>1 20</td> <td>15,140 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>0</td> <td>62</td> <td>0</td> <td>62</td> <td>22,630</td> <td>1 10</td> <td>24,895 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des fourrages.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 90</td> <td>8,522 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>16</td> <td>16</td> <td>5,840</td> <td>1 60</td> <td>9,544 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1<sup>re</sup> classe</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> id.</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>104</td> <td>104</td> <td>37,960</td> <td>1 10</td> <td>41,756 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>244</td> <td>136</td> <td>172</td> <td>532</td> <td>112,420</td> <td></td> <td>247,984 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre de jours.	solde journalière.	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Sous-officiers et soldats.</i>								<i>Service des hôpitaux.</i>								Magasiniers et dépeniers de 1 <sup>re</sup> classe	10	0	0	10	5,650	1 60	5,840 »	Id. id. de 2 <sup>e</sup> id.	10	0	0	10	5,650	1 40	5,110 »	Infirmiers-majors de 1 <sup>re</sup> id.	12	0	0	12	4,580	1 60	7,008 »	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	12	0	0	12	4,580	1 40	6,152 »	Portiers de 1 <sup>re</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 25	2,737 50	Cuisiniers de 1 <sup>re</sup> id.	8	0	0	8	2,920	1 45	4,254 »	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	8	0	0	8	2,920	1 25	3,630 »	Tisaniers de 1 <sup>re</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 25	2,737 50	Infirmiers de 1 <sup>re</sup> id.	80	0	0	80	29,200	1 10	52,190 »	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	80	0	0	80	29,200	1 »	29,200 »	<i>Service des boulangeries.</i>								Sergents surveillants	0	20	0	20	7,500	1 90	15,870 »	Brigadiers	0	24	0	24	8,760	1 60	14,016 »	Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	30	0	30	10,980	1 20	15,140 »	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	62	0	62	22,630	1 10	24,895 »	<i>Service des fourrages.</i>								Sergents surveillants	0	0	12	12	4,580	1 90	8,522 »	Brigadiers	0	0	16	16	5,840	1 60	9,544 »	Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	0	40	40	14,600	1 20	17,520 »	Id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	0	104	104	37,960	1 10	41,756 »	TOTAL	244	136	172	532	112,420		247,984 »
GRADES.	EFFECTIF sous les armes.					Nombre de jours.	solde journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																
	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																				
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																																								
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Magasiniers et dépeniers de 1 <sup>re</sup> classe	10	0	0	10	5,650	1 60	5,840 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id.	10	0	0	10	5,650	1 40	5,110 »																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers-majors de 1 <sup>re</sup> id.	12	0	0	12	4,580	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	12	0	0	12	4,580	1 40	6,152 »																																																																																																																																																																																																																	
Portiers de 1 <sup>re</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																	
Cuisiniers de 1 <sup>re</sup> id.	8	0	0	8	2,920	1 45	4,254 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	8	0	0	8	2,920	1 25	3,630 »																																																																																																																																																																																																																	
Tisaniers de 1 <sup>re</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	6	0	0	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers de 1 <sup>re</sup> id.	80	0	0	80	29,200	1 10	52,190 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	80	0	0	80	29,200	1 »	29,200 »																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants	0	20	0	20	7,500	1 90	15,870 »																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers	0	24	0	24	8,760	1 60	14,016 »																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	30	0	30	10,980	1 20	15,140 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	62	0	62	22,630	1 10	24,895 »																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des fourrages.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants	0	0	12	12	4,580	1 90	8,522 »																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers	0	0	16	16	5,840	1 60	9,544 »																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	0	0	40	40	14,600	1 20	17,520 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 <sup>e</sup> id.	0	0	104	104	37,960	1 10	41,756 »																																																																																																																																																																																																																	
TOTAL	244	136	172	532	112,420		247,984 »																																																																																																																																																																																																																	
AUGMENTATION . . . fr.		24,500																																																																																																																																																																																																																						

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE.</b>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École militaire.</i>				
<b>État-major et employés du service intérieur de l'École militaire.</b>				
		1 commandant. . . . . fr.	5,000 »	
		1 commandant en second . . . . .	1,000 »	
		2 examinateurs permanents . . . . .	4,000 »	
		1 instructeur . . . . .	600 »	
		2 instructeurs adjoints . . . . .	1,000 »	
		4 inspecteurs des études . . . . .	6,000 »	
		1 secrétaire . . . . .	2,500 »	
		1 dessinateur . . . . .	2,200 »	
		1 aumônier . . . . .	2,200 »	
		1 médecin . . . . .	800 »	
		1 mécanicien . . . . .	1,540 »	
a.		1 préparateur de chimie . . . . .	1,400 »	
		1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . .	700 »	
		1 garde conservateur du matériel . . . . .	560 »	
		1 conservateur des modèles . . . . .	560 »	
		1 infirmier . . . . .	440 »	
		2 portiers . . . . .	1,700 »	
		5 hommes de peine . . . . .	2,200 »	
		2 tambours et 1 clairon . . . . .	547 50	
		1 surveillant à l'école d'équitation . . . . .	400 »	
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) . . . . .	547 50	
			35,495 »	
<b>Corps enseignant de l'École militaire.</b>				
17		8 professeurs militaires. . . . .	8,000 »	
		10 — civils . . . . .	49,100 »	
	b.	11 répétiteurs militaires . . . . .	8,400 »	
		3 — civils . . . . .	5,600 »	
		1 maître militaire . . . . .	700 »	
		5 — civils . . . . .	10,600 »	
			83,500 »	205,000 »
	c.	Solde des élèves de l'École militaire. . . . .	68,105 »	
<b>État-major et corps enseignant de l'École de Guerre.</b>				
		1 commandant. . . . .	1,500 »	
		1 professeur civil . . . . .	5,000 »	
		2 maîtres de dessin civils . . . . .	2,400 »	
	d.	6 professeurs militaires . . . . .	7,200 »	
		7 répétiteurs militaires . . . . .	4,200 »	
		1 secrétaire . . . . .	1,800 »	
			20,100 »	
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>				205,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
205,000 »	205,000 »	»	»		
205,000 »	205,000 »	»	»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES,	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	205,000 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		Frais de bureau. . . . .	2,500 »	
		Manège . . . . .	3,500 »	
		Chauffage et éclairage. . . . .	8,500 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire . . . . .	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs . . . . .	755 »	
18	x	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour . . . . .	1,642 50	29,000 »
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,200 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École) . . . . .	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues . . . . .	6,904 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	254,000 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
205,000	»	205,000	»	»	
29,000	»	29,000	»	»	
254,000	»	254,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VI.</b>		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes . . . . . fr. 15,200 »		
	b.	— — de la fonderie de canons . . . . . 21,100 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction . . . . . 15,700 »	50,000 »	
	d.	— — de l'école de pyrotechnie . . . . . 5,100 »		
	e.	— — de l'école du tir . . . . . 2,900 »		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les placas fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . . 202,470 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. . . . . 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre . . . . . 80,000 »		
		<b>Manufacture d'armes.</b>		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers . . . . . 258,000 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		<b>Fonderie de canons.</b>		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	e.	Achat de matériaux . . . . . fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers . . . . . 21,400 »		
		Menues dépenses . . . . . 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 660,870 »	50,000 »	

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,000 »	»	53,100 »	2,900 »	»	
56,000 »	»	53,100 »	2,900 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 660,870 »	50,000 »	»
		<b>Arsenal de construction.</b>		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux . . . . . fr. 40,000 »		
		Salaire des ouvriers . . . . . 53,930 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,800 »	794,000 »	»
		————— 96,750 »		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie . . . . . 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . . 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . . 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats . . . . . 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr. 850,000 »	850,000 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,000 »	55,100 »		2,900 »	»	
794,000 »	796,900 »		»	2,900 »	
850,000 »	850,000 »		2,900 »	2,900 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VII.</b>		
		<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>		
		<b>Entretien ordinaire.</b>		
		Bâtiments militaires . . . . . fr. 105,299 »		
	a.	Ouvrages de fortification . . . . . 46,416 »		
		Ouvrages mixtes . . . . . 17,110 »		
		————— 168,825 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires . . . . . fr. 259,965 »		
	b.	Ouvrages de fortification . . . . . 155,879 »		
		Ouvrages mixtes . . . . . 14,851 »		
		————— 408,675 »		
	c.	Frais de surveillance générale . . . . . 22,000 »	700,000 »	»
	d.	Achat d'immeubles . . . . . 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale et du général gouverneur de la position d'Anvers; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement . . . . . 35,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. . . . . 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. . . . . 25,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. . . . . 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.	700,000 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFERENCES		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION	DIMINUTION																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
101 AL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DESIGNATION DES PLACES</th> <th colspan="6">DEPENSES EVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A Entretien ordinaire</th> <th colspan="3">B Constructions améliorations, réparations, renouvellements de matériel, équipement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtiments militaires</th> <th>Fortifications</th> <th>Ouvrages mixtes</th> <th>Bâtiments militaires.</th> <th>Fortifications</th> <th>Ouvrages mixtes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost . . . . .</td> <td>2,758</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,388</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,146</td> </tr> <tr> <td>Andenarde . . . . .</td> <td>50</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Buges . . . . .</td> <td>200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>Gand . . . . .</td> <td>280</td> <td>»</td> <td>120</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Ostende . . . . .</td> <td>2,500</td> <td>»</td> <td>60</td> <td>1,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,360</td> </tr> <tr> <td>Termonde . . . . .</td> <td>3,120</td> <td>2,500</td> <td>610</td> <td>1,821</td> <td>7,878</td> <td>»</td> <td>15,939</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles . . . . .</td> <td>5,348</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,512</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,837</td> </tr> <tr> <td>Louvain . . . . .</td> <td>310</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>310</td> </tr> <tr> <td>Vilvoorde . . . . .</td> <td>7,750</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,028</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,778</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville) . . . . .</td> <td>1,628</td> <td>4,114</td> <td>165</td> <td>2,600</td> <td>2,484</td> <td>406</td> <td>11,395</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>1,487</td> <td>545</td> <td>275</td> <td>»</td> <td>462</td> <td>»</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>Lierre . . . . .</td> <td>87</td> <td>65</td> <td>63</td> <td>»</td> <td>253</td> <td>»</td> <td>430</td> </tr> <tr> <td>Malmes . . . . .</td> <td>830</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,845</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,675</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville) . . . . .</td> <td>3,940</td> <td>»</td> <td>200</td> <td>17,700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>21,840</td> </tr> <tr> <td>Anvers (citad. du Sud) . . . . .</td> <td>1,617</td> <td>489</td> <td>227</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,365</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Tête de Flind) . . . . .</td> <td>1,577</td> <td>1,086</td> <td>260</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,009</td> </tr> <tr> <td>Anvers (fortin de Beu- chem) . . . . .</td> <td>751</td> <td>»</td> <td>41</td> <td>3,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,192</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Brasschaet) . . . . .</td> <td>5,326</td> <td>»</td> <td>340</td> <td>5,454</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9,120</td> </tr> <tr> <td>Anvers (St-Bernard) . . . . .</td> <td>3,700</td> <td>»</td> <td>58</td> <td>11,015</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>14,801</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte) . . . . .</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td>600</td> <td>11,500</td> <td>83,980</td> <td>»</td> <td>120,880</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retrin- che) . . . . .</td> <td>7,600</td> <td>6,500</td> <td>4,200</td> <td>52,450</td> <td>42,800</td> <td>10,800</td> <td>101,400</td> </tr> <tr> <td>Bas Eseruit (Lillo) . . . . .</td> <td>1,120</td> <td>1,625</td> <td>1,370</td> <td>»</td> <td>1,830</td> <td>700</td> <td>6,665</td> </tr> <tr> <td>Id (Liefkenshoek) . . . . .</td> <td>663</td> <td>790</td> <td>1,710</td> <td>600</td> <td>»</td> <td>1,200</td> <td>5,015</td> </tr> <tr> <td>Id (St-Maris) . . . . .</td> <td>252</td> <td>656</td> <td>1,907</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,670</td> <td>4,330</td> </tr> <tr> <td>Charleroi . . . . .</td> <td>3,870</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,570</td> </tr> <tr> <td>Mons . . . . .</td> <td>690</td> <td>»</td> <td>250</td> <td>2,278</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,198</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville) . . . . .</td> <td>1,067</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,582</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,949</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>3,866</td> <td>5,711</td> <td>361</td> <td>7,677</td> <td>14,403</td> <td>»</td> <td>51,018</td> </tr> <tr> <td>Beverloo . . . . .</td> <td>20,480</td> <td>»</td> <td>2,604</td> <td>34,645</td> <td>1,959</td> <td>»</td> <td>109,675</td> </tr> <tr> <td>Hasselt . . . . .</td> <td>2,662</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>2,076</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,760</td> </tr> <tr> <td>Liege (ville) . . . . .</td> <td>3,515</td> <td>151</td> <td>»</td> <td>9,980</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>15,424</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>3,695</td> <td>2,220</td> <td>770</td> <td>6,100</td> <td>6,808</td> <td>»</td> <td>19,618</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse) . . . . .</td> <td>1,775</td> <td>1,996</td> <td>509</td> <td>1,254</td> <td>11,010</td> <td>»</td> <td>17,542</td> </tr> <tr> <td>Tournai (ville) . . . . .</td> <td>638</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>978</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,668</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>215</td> <td>»</td> <td>200</td> <td>1,062</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,507</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100,299</td> <td>16,416</td> <td>17,110</td> <td>218,965</td> <td>173,879</td> <td>14,851</td> <td>577,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>168,820</td> <td></td> <td></td> <td>408,670</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DESIGNATION DES PLACES	DEPENSES EVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A Entretien ordinaire			B Constructions améliorations, réparations, renouvellements de matériel, équipement, etc.			Bâtiments militaires	Fortifications	Ouvrages mixtes	Bâtiments militaires.	Fortifications	Ouvrages mixtes	Alost . . . . .	2,758	»	»	2,388	»	»	5,146	Andenarde . . . . .	50	»	»	»	»	»	50	Buges . . . . .	200	»	»	»	»	»	200	Gand . . . . .	280	»	120	»	»	»	400	Ostende . . . . .	2,500	»	60	1,800	»	»	4,360	Termonde . . . . .	3,120	2,500	610	1,821	7,878	»	15,939	Bruxelles . . . . .	5,348	»	»	1,512	»	»	4,837	Louvain . . . . .	310	»	»	»	»	»	310	Vilvoorde . . . . .	7,750	»	»	5,028	»	»	12,778	Diest (ville) . . . . .	1,628	4,114	165	2,600	2,484	406	11,395	— (citadelle) . . . . .	1,487	545	275	»	462	»	3,750	Lierre . . . . .	87	65	63	»	253	»	430	Malmes . . . . .	830	»	»	2,845	»	»	3,675	Anvers (ville) . . . . .	3,940	»	200	17,700	»	»	21,840	Anvers (citad. du Sud) . . . . .	1,617	489	227	»	»	»	2,365	Anvers (Tête de Flind) . . . . .	1,577	1,086	260	»	»	»	3,009	Anvers (fortin de Beu- chem) . . . . .	751	»	41	3,400	»	»	4,192	Anvers (Brasschaet) . . . . .	5,326	»	340	5,454	»	»	9,120	Anvers (St-Bernard) . . . . .	3,700	»	58	11,015	»	»	14,801	Anvers (enceinte) . . . . .	12,000	12,000	600	11,500	83,980	»	120,880	Anvers (camp retrin- che) . . . . .	7,600	6,500	4,200	52,450	42,800	10,800	101,400	Bas Eseruit (Lillo) . . . . .	1,120	1,625	1,370	»	1,830	700	6,665	Id (Liefkenshoek) . . . . .	663	790	1,710	600	»	1,200	5,015	Id (St-Maris) . . . . .	252	656	1,907	»	»	1,670	4,330	Charleroi . . . . .	3,870	»	»	700	»	»	4,570	Mons . . . . .	690	»	250	2,278	»	»	3,198	Namur (ville) . . . . .	1,067	»	»	1,582	»	»	2,949	— (citadelle) . . . . .	3,866	5,711	361	7,677	14,403	»	51,018	Beverloo . . . . .	20,480	»	2,604	34,645	1,959	»	109,675	Hasselt . . . . .	2,662	»	22	2,076	»	»	4,760	Liege (ville) . . . . .	3,515	151	»	9,980	»	»	15,424	— (citadelle) . . . . .	3,695	2,220	770	6,100	6,808	»	19,618	— (Chartreuse) . . . . .	1,775	1,996	509	1,254	11,010	»	17,542	Tournai (ville) . . . . .	638	»	50	978	»	»	1,668	— (citadelle) . . . . .	215	»	200	1,062	»	»	1,507					100,299	16,416	17,110	218,965	173,879	14,851	577,500						168,820			408,670		
DESIGNATION DES PLACES	DEPENSES EVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A Entretien ordinaire			B Constructions améliorations, réparations, renouvellements de matériel, équipement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtiments militaires	Fortifications	Ouvrages mixtes	Bâtiments militaires.	Fortifications	Ouvrages mixtes																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alost . . . . .	2,758	»	»	2,388	»	»	5,146																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Andenarde . . . . .	50	»	»	»	»	»	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Buges . . . . .	200	»	»	»	»	»	200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Gand . . . . .	280	»	120	»	»	»	400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende . . . . .	2,500	»	60	1,800	»	»	4,360																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde . . . . .	3,120	2,500	610	1,821	7,878	»	15,939																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles . . . . .	5,348	»	»	1,512	»	»	4,837																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain . . . . .	310	»	»	»	»	»	310																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvoorde . . . . .	7,750	»	»	5,028	»	»	12,778																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville) . . . . .	1,628	4,114	165	2,600	2,484	406	11,395																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	1,487	545	275	»	462	»	3,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre . . . . .	87	65	63	»	253	»	430																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malmes . . . . .	830	»	»	2,845	»	»	3,675																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (ville) . . . . .	3,940	»	200	17,700	»	»	21,840																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (citad. du Sud) . . . . .	1,617	489	227	»	»	»	2,365																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (Tête de Flind) . . . . .	1,577	1,086	260	»	»	»	3,009																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (fortin de Beu- chem) . . . . .	751	»	41	3,400	»	»	4,192																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (Brasschaet) . . . . .	5,326	»	340	5,454	»	»	9,120																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (St-Bernard) . . . . .	3,700	»	58	11,015	»	»	14,801																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (enceinte) . . . . .	12,000	12,000	600	11,500	83,980	»	120,880																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (camp retrin- che) . . . . .	7,600	6,500	4,200	52,450	42,800	10,800	101,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bas Eseruit (Lillo) . . . . .	1,120	1,625	1,370	»	1,830	700	6,665																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id (Liefkenshoek) . . . . .	663	790	1,710	600	»	1,200	5,015																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id (St-Maris) . . . . .	252	656	1,907	»	»	1,670	4,330																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi . . . . .	3,870	»	»	700	»	»	4,570																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons . . . . .	690	»	250	2,278	»	»	3,198																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville) . . . . .	1,067	»	»	1,582	»	»	2,949																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	3,866	5,711	361	7,677	14,403	»	51,018																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo . . . . .	20,480	»	2,604	34,645	1,959	»	109,675																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Hasselt . . . . .	2,662	»	22	2,076	»	»	4,760																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liege (ville) . . . . .	3,515	151	»	9,980	»	»	15,424																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	3,695	2,220	770	6,100	6,808	»	19,618																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse) . . . . .	1,775	1,996	509	1,254	11,010	»	17,542																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai (ville) . . . . .	638	»	50	978	»	»	1,668																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	215	»	200	1,062	»	»	1,507																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				100,299	16,416	17,110	218,965	173,879	14,851	577,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					168,820			408,670																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
700,000 »	700,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
700,000 »	700,000 »	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<b>PAIN, VIANDE, FOURRAGE ET AUTRES ALLOCATIONS.</b>				
<i>Pain.</i>				
	a.	a) 15,026,543 rations de pain, à 16 centimes . . . . . fr.	2,084,214 88	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . .	78,514 88	
			2,005,700 »	
22				
<i>Viande.</i>				
	b.	b) 15,022,287 rations, à 20 centimes . . . . . fr.	2,604,437 40	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . .	99,857 40	
			2,504,600 »	
				4,510,300 »
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,053,755 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c . . . . . fr.	1,317,193 75	
23		1,522,870 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c . . . . .	1,675,058 »	
			2,992,251 75	
		2,576,535 c		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. . . . .	58,251 75	
			2,934,000 »	
		A REPORTER. . . . . fr.	7,464,300 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																								
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																									
TOTAL.	4,510,300	4,486,000	24,300																																																																																																																									
				<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>44,000</td> <td>454,400</td> <td>20,277</td> <td>9,098,730</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>»</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>»</td> <td>2,310,815</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>»</td> <td>352,935</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ<sup>on</sup> . . .</td> <td>»</td> <td>800</td> <td>»</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td></td> <td>94,700</td> <td>600,200</td> <td>20,277</td> <td>13,741,520</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,026,315</td> </tr> </tbody> </table> <p>A déduire. {</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>44,000</td> <td>454,400</td> <td>24,333</td> <td>9,098,730</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>»</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>»</td> <td>2,310,815</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>»</td> <td>352,935</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ<sup>on</sup> . . .</td> <td>»</td> <td>800</td> <td>»</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td></td> <td>94,700</td> <td>600,200</td> <td>24,333</td> <td>13,741,520</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,022,287</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <p>c) Décomposition de ces rations. {</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CREVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>»</td> <td>4,098</td> <td>»</td> <td>1,495,770</td> </tr> <tr> <td>1,072</td> <td>»</td> <td>591,280</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4,813</td> <td>74</td> <td>662,475</td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td>2,881</td> <td>4,172</td> <td>1,053,753</td> <td>1,592,780</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie . . . . .	44,000	454,400	20,277	9,098,730	Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»	1,866,610	Artillerie . . . . .	26,100	61,000	»	2,310,815	Génie . . . . .	2,600	14,000	»	352,935	Bataillon d'administ <sup>on</sup> . . .	»	800	»	112,420		94,700	600,200	20,277	13,741,520					Reste . . . . .					15,026,315	JOURNÉES			Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie . . . . .	44,000	454,400	24,333	9,098,730	Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»	1,866,610	Artillerie . . . . .	26,100	61,000	»	2,310,815	Génie . . . . .	2,600	14,000	»	352,935	Bataillon d'administ <sup>on</sup> . . .	»	800	»	112,420		94,700	600,200	24,333	13,741,520					Reste . . . . .					15,022,287	CREVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	»	4,098	»	1,495,770	1,072	»	591,280	»	4,813	74	662,475	27,010	2,881	4,172	1,053,753	1,592,780
JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																																																																																								
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	44,000	454,400	20,277	9,098,730																																																																																																																								
Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»	1,866,610																																																																																																																								
Artillerie . . . . .	26,100	61,000	»	2,310,815																																																																																																																								
Génie . . . . .	2,600	14,000	»	352,935																																																																																																																								
Bataillon d'administ <sup>on</sup> . . .	»	800	»	112,420																																																																																																																								
	94,700	600,200	20,277	13,741,520																																																																																																																								
				Reste . . . . .																																																																																																																								
				15,026,315																																																																																																																								
JOURNÉES			Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																																																																																								
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	44,000	454,400	24,333	9,098,730																																																																																																																								
Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»	1,866,610																																																																																																																								
Artillerie . . . . .	26,100	61,000	»	2,310,815																																																																																																																								
Génie . . . . .	2,600	14,000	»	352,935																																																																																																																								
Bataillon d'administ <sup>on</sup> . . .	»	800	»	112,420																																																																																																																								
	94,700	600,200	24,333	13,741,520																																																																																																																								
				Reste . . . . .																																																																																																																								
				15,022,287																																																																																																																								
CREVAUX		RATIONS																																																																																																																										
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																									
»	4,098	»	1,495,770																																																																																																																									
1,072	»	591,280	»																																																																																																																									
4,813	74	662,475	27,010																																																																																																																									
2,881	4,172	1,053,753	1,592,780																																																																																																																									
2,954,000	2,966,000		12,000																																																																																																																									
7,464,500	7,452,000	24,300	12,000																																																																																																																									

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	7,464,500 »	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1885.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit . . . . . fr. 24,000 »		
		30,000 — à une — 15 — . . . . . 450,000 »		
		————— 474,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes . . . . . 150,000 »	659,500 »	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 797,620 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. . . . . 15,952 40		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . fr. 5,547 60		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois . . . . . 56,000 »		
		————— 39,547 60		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie . . . . . fr. 96,046 »		
		Cavalerie . . . . . 110,514 80		
25		Artillerie . . . . . 99,164 20		
		Génie. . . . . 2,029 »		
		Bataillon d'administration . . . . . 606 80		
		————— 258,560 80		
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 138,560 80		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr.	8,225,800 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																												
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.																																																																																																																																														
7,464,500 »	7,452,000 »	24,500 »	12,000 »		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . . f.</td> <td>9,098,720</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>4,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,310,815</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>553,985</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td>TOTAL . . . . .</td> <td>15,741,520</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche . . . . .</td> <td>91,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE . . . . .</td> <td>15,646,820</td> </tr> </tbody> </table> <p>25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 565 jours d'occupation . . . . . 11,388,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. . . . . 1,138,800 » RESTE . . . . . 10,249,200 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes . . . . . 2,600,000 » c) — — à l'État . . . . . 797,620 » TOTAL ÉGAL. . . . . 15,646,820</p>	JOURNÉES.		Infanterie . . . . . f.	9,098,720	Cavalerie . . . . .	4,866,610	Artillerie . . . . .	2,310,815	Génie . . . . .	553,985	Bataillon d'administration . . . . .	112,420	TOTAL . . . . .	15,741,520	A déduire les journées de marche . . . . .	91,700	RESTE . . . . .	15,646,820																																																																																																																										
JOURNÉES.																																																																																																																																																	
Infanterie . . . . . f.	9,098,720																																																																																																																																																
Cavalerie . . . . .	4,866,610																																																																																																																																																
Artillerie . . . . .	2,310,815																																																																																																																																																
Génie . . . . .	553,985																																																																																																																																																
Bataillon d'administration . . . . .	112,420																																																																																																																																																
TOTAL . . . . .	15,741,520																																																																																																																																																
A déduire les journées de marche . . . . .	91,700																																																																																																																																																
RESTE . . . . .	15,646,820																																																																																																																																																
659,500 »	645,500 »	14,000 »	»		<p>d) BASE DE L'ALLOCATION.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MOYENNE de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL F.</th> </tr> <tr> <th>par homme</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers . . . . .</td> <td>4,478</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>26,868</td> <td>»</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>75,656</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td>96,016</td> <td>»</td> <td>96,016</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>7,189</td> <td>6,568</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>8,626</td> <td>80</td> <td>101,888</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval . . . . .</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1</td> <td>53</td> <td>1,029</td> <td>20</td> <td>5,265</td> </tr> <tr> <td>— montées et train . . . . .</td> <td>4,015</td> <td>5,888</td> <td>30</td> <td>4</td> <td>2,007</td> <td>50</td> <td>16,524</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc. . . . .</td> <td>10,850</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>»</td> <td>4,340</td> <td>»</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>15,829</td> <td>4,614</td> <td></td> <td></td> <td>7,376</td> <td>70</td> <td>21,787</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie . . . . .</td> <td>2,020</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,020</td> <td>»</td> <td>2,020</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>1,517</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>»</td> <td>606</td> <td>80</td> <td>606</td> </tr> <tr> <td></td> <td>99,920</td> <td>10,982</td> <td></td> <td></td> <td>111,685</td> <td>50</td> <td>125,675</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>158,560</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>158,560</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MOYENNE de l'allocation.		TOTAL F.	par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers . . . . .	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie . . . . .	75,656	»			96,016	»	96,016	Cavalerie . . . . .	7,189	6,568	1	20	8,626	80	101,888	Batteries à cheval . . . . .	664	726	1	53	1,029	20	5,265	— montées et train . . . . .	4,015	5,888	30	4	2,007	50	16,524	— de siège et compag. spéc. . . . .	10,850	»	40	»	4,340	»	4,340	Artillerie . . . . .	15,829	4,614			7,376	70	21,787	Régiment du génie . . . . .	2,020	»	1	»	2,020	»	2,020	Bataillon d'administration . . . . .	1,517	»	40	»	606	80	606		99,920	10,982			111,685	50	125,675								50								158,560								158,560								100,000								100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MOYENNE de l'allocation.				TOTAL F.																																																																																																																																								
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																											
Régiment des grenadiers . . . . .	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																																																										
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																																																										
Infanterie . . . . .	75,656	»			96,016	»	96,016																																																																																																																																										
Cavalerie . . . . .	7,189	6,568	1	20	8,626	80	101,888																																																																																																																																										
Batteries à cheval . . . . .	664	726	1	53	1,029	20	5,265																																																																																																																																										
— montées et train . . . . .	4,015	5,888	30	4	2,007	50	16,524																																																																																																																																										
— de siège et compag. spéc. . . . .	10,850	»	40	»	4,340	»	4,340																																																																																																																																										
Artillerie . . . . .	15,829	4,614			7,376	70	21,787																																																																																																																																										
Régiment du génie . . . . .	2,020	»	1	»	2,020	»	2,020																																																																																																																																										
Bataillon d'administration . . . . .	1,517	»	40	»	606	80	606																																																																																																																																										
	99,920	10,982			111,685	50	125,675																																																																																																																																										
							50																																																																																																																																										
							158,560																																																																																																																																										
							158,560																																																																																																																																										
							100,000																																																																																																																																										
							100,000																																																																																																																																										
100,000 »	100,000 »	»	»		TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . . 100,000 »																																																																																																																																												
8,225,800 »	8,197,500 »	58,300 »	12,000 »																																																																																																																																														

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	8,223,800 °	°
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires . . . . . fr. 95,000 °	100,000 °	°
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre . . . . . 5,000 °		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	°	Transport de matériel ; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . . .	65,000 °	°
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	°	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs ; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes . . . . .	65,000 °	°
		<i>Remonte.</i>		
		<i>( Remonte ordinaire, calculée à raison de <math>\frac{2}{15}</math> de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de <math>\frac{1}{4}</math> pour l'artillerie. )</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	474 chevaux de chasseurs et de lanciers, à . . . . . fr. 850. . fr. 393,420 °	675,990 °	°
		126 — de guides et de l'école de cavalerie, à . . . . . 950. . . 117,180 °		
		75 — de selle d'artillerie, à . . . . . 950. . . 67,800 °		
		150 — de trait — , à . . . . . 650. . . 97,500 °		
			825	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. . . . . 10,000 °	685,990 °	°
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	9,159,790 °	°

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
8,225,800 »	8,197,500 »		38,500 »	12,000 »	
100,000 »	100,000 »		»	»	
65,000 »	75,000 »		»	10,000 »	
65,000 »	58,000 »		7,000 »	»	
685,990 »	685,990 »		»	»	
9,159,790 »	9,116,490 »		45,500 »	22,000 »	
AUGMENTATION . . .			25,500 »		



## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900 »	108,900 »	»	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
158,900 »	158,900 »	»	»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE X.</b>		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés . . . . . fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires . . . . . 11,500 °		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. . . . . 16,650 °		
32		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques. . . . . fr. 540 °		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes . . . . . 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.</b>	95,026 14	2,975 86
		<b>CHAPITRE XI.</b>		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.	15,698 20	"
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.</b>	15,698 20	"

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL				
96,000 »	96,000 »	»	»	
96,000 »	96,000 »	»	»	
15,698 20	16,525 60	»	625 40	
15,698 20	16,525 60	»	625 40	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	LETTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<b>CHAPITRE XII.</b>												
		GENDARMERIE. (a)												
		<b>Traitement, solde et accessoires.</b>												
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>46</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>1,542</td> <td>1,081</td> </tr> <tr> <td>1,588</td> <td>1,141</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,542	1,081	1,588	1,141		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX.													
46	60													
1,542	1,081													
1,588	1,141													
		Officiers de tous grades . . . . . fr. 182,234 25												
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . . 1,491,590 "												
		<u>1,673,624 25</u>												
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . . 27,000 "												
		<u>1,700,624 25</u>												
		A DEDUIRE, pour incomplets et congés. . . . . 22,802 35												
		<u>1,677,821 90</u>												
		<b>Fourrages.</b>												
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. . . . . 28,470 "												
b.		88,550 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c. . . . . 110,412 50												
		306,253 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c' . . . . . 556,858 50												
		<u>416,463</u>												
		A DEDUIRE, pour incomplets . . . . . fr. 40,150 "												
		<u>455,591 "</u>												
		<b>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</b>												
c.		461 gendarmes à pied, à 1 franc . . . . . 461 "	2,185,000 "											
		1,081 — à cheval, à 2 francs . . . . . 2,162 "												
		<u>2,623 "</u>												
		<b>Casernement des hommes.</b>												
d.		562,830 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. . . . . 28,141 50												
		<b>Casernement des chevaux</b>												
e.		591,565 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes . . . . . 14,322 60												
		<b>Frais de bureau.</b>												
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale . . . . . 16,500 "												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 200 "												
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers . . . . . 10,000 "												
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.</b>	2,185,000 "											

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
TOTAL.																																																																																																													
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
				<b>Officiers.</b>																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel . . . . .</td> <td>1,093</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors. . . . .</td> <td>2,100</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1<sup>re</sup> cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître de 1<sup>re</sup> cl.</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>5,280 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>7,500</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>183,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RESTE . . . . . fr.</td> <td></td> <td></td> <td>182,234 25</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel . . . . .	1,093	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	750	7,500 »	7,500 »	5	»	6	Majors. . . . .	2,100	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,110	5,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants . . . . .	3,285	5,280 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,150 »		46									A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .			915 75				RESTE . . . . . fr.			182,234 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel . . . . .	1,093	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
5	»	6	Majors. . . . .	2,100	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,110	5,500 »	58,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
9	»	9	Lieutenants . . . . .	3,285	5,280 »	29,250 »																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,800 »	56,000 »																																																																																																							
44	2	60		21,900		183,150 »																																																																																																							
	46																																																																																																												
			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .			915 75																																																																																																							
			RESTE . . . . . fr.			182,234 25																																																																																																							
				<b>Troupes.</b>																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,986 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>159</td> <td>159</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>50,733</td> <td>50,733</td> <td>3 10</td> <td>187,278 50</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>17,520</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>42,048 »</td> </tr> <tr> <td>867</td> <td>867</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>316,455</td> <td>316,455</td> <td>2 75</td> <td>870,251 25</td> </tr> <tr> <td>595</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>144,175</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>509,976 25</td> </tr> <tr> <td>1,542</td> <td>1,081</td> <td></td> <td>562,530</td> <td>594,565</td> <td></td> <td>1,491,590 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier . . . . .</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>416,465</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 10	5,986 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	5 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied . . . . .	6,570	»	2 60	17,082 »	159	159	Brigadiers à cheval . . . . .	50,733	50,733	3 10	187,278 50	48	»	— à pied . . . . .	17,520	»	2 40	42,048 »	867	867	Gendarmes à cheval . . . . .	316,455	316,455	2 75	870,251 25	595	»	— à pied . . . . .	144,175	»	2 15	509,976 25	1,542	1,081		562,530	594,565		1,491,590 »			Chevaux d'officier . . . . .		21,900							416,465																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 10	5,986 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	5 60	11,826 »																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	22,650	22,650	3 40	76,942 »																																																																																																							
18	»	— — à pied . . . . .	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																							
159	159	Brigadiers à cheval . . . . .	50,733	50,733	3 10	187,278 50																																																																																																							
48	»	— à pied . . . . .	17,520	»	2 40	42,048 »																																																																																																							
867	867	Gendarmes à cheval . . . . .	316,455	316,455	2 75	870,251 25																																																																																																							
595	»	— à pied . . . . .	144,175	»	2 15	509,976 25																																																																																																							
1,542	1,081		562,530	594,565		1,491,590 »																																																																																																							
		Chevaux d'officier . . . . .		21,900																																																																																																									
				416,465																																																																																																									
2,185,000 »	2,168,985 »	16,015 »	»																																																																																																										
2,185,000 »	2,168,985 »	16,015 »	»																																																																																																										

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	282	Administration centrale . . . . .	265,810	» 107,200
II.	284	États-majors. . . . .	1,560,086	80
III.	292	Service de santé des hôpitaux . . . . .	920,415	»
IV.	294	Solde des troupes . . . . .	21,112,100	»
V.	512	École militaire et École de guerre . . . . .	254,000	»
VI.	516	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	850,000	»
VII.	520	Matériel du génie . . . . .	700,000	»
VIII.	522	Pain, viande, fourrages et autres allocations . . . . .	9,159,790	»
IX.	528	Traitements divers et honoraires . . . . .	153,126	20 775 80
X.	530	Pensions et secours. . . . .	93,026	14 2,975 86
XI.	46.	Dépenses imprévues . . . . .	15,698	20
			54,820,052	54 110,947 66
XII.	532	Gendarmerie. . . . .	2,185,000	»
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>57,014,052</b>	<b>54 110,947 66</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1873.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
375,010	»	440,810	»	67,800	»
1,360,086 80	»	1,538,462 50	1,624 50	»	»
920,415	»	921,415 90	»	998 90	»
21,112,100	»	21,087,600	24,500	»	»
254,000	»	254,000	»	»	»
850,000	»	850,000	2,000	2,000	»
700,000	»	700,000	»	»	»
9,139,790	»	9,116,490	23,500	»	»
158,900	»	158,900	»	»	»
96,000	»	96,000	»	»	»
15,698 20	»	16,525 60	»	825 40	»
54,940,000	»	54,960,000	52,524 50	72,524 50	»
2,185,000	»	2,168,985	16,015	»	»
57,125,000	»	57,128,985	68,559 50	72,524 50	»
DIMINUTION. . . . fr.			3,985	»	

## ANNEXE.

*État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1871.*

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS À LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1871.									
19 janvier.	Vifquin, Ph. . . . .	Portier-consigne de 2 <sup>e</sup> classe.	66	41	05	»	Grand âge . . . . .	459 91	279 »
14 avril.	De Pourck, L. F. . . . .	Garde principal du Génie . . . . .	65	39	05	11	Id. . . . .	2,980 »	1,807 »
25 avril.	Féront, H. . . . .	Messenger au Ministère . . . . .	74	37	05	01	Id. . . . .	1,166 66	668 »
L. du 29 juill.	Torris, Louise-Christine- Émilie-Charlotte, veuve du général Niellon.	Veuve de général . . . . .	56	»	»	»	Services éminents ren- dus par feu son mari.		4,000 »
TOTAL. . . . . fr.									6,754 »

*État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1871 jusqu'au 30 août de la même année.*

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
79	95	Gildemeester, A.-L. . . . .	4 fév. 1871. . . . .	Décès . . . . .	150 »	SITUATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1872.  127 pensions inscrites . . . fr. 155,166 82 pensions éteintes . . . . 71,088 43 — restent à servir fr. 64,078
80	90	Graef, J.-G. . . . .	19 mai id. . . . .	Id. . . . .	175 »	
81	125	Facon, J.-B.-J. . . . .	21 id. id. . . . .	Id. . . . .	800 »	
82	114	Herssens, A.-F. . . . .	30 août, id. . . . .	Id. . . . .	1,412 »	
TOTAL. . . . . fr.					2,557 »	